

SYMEVAD

Rapport
d'Orientation
Budgétaire pour
la période
2020/2024

Version comité du 2 juin 2020

La **Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République**, dite loi « NOTRe », renforce la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Ainsi, le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) ; le contenu exact de ce ROB étant précisé par l'article D. 2312-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les orientations budgétaires envisagées doivent porter sur :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- Au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :
 - à la structure des effectifs ;
 - aux dépenses de personnel
 - à la durée effective du travail.

Ce rapport donne lieu à un débat en Comité syndical, dont il est pris acte dans une délibération spécifique.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication. Ce rapport est obligatoirement transmis aux membres du syndicat dans les quinze jours suivant la tenue du DOB. Il est également mis à disposition du public au siège du syndicat et dans les hôtels communautaires.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

SOMMAIRE

I- PREAMBULE	5
1-1 Historique de l'évolution des contributions	5
1-2 les différents budgets	6
1-3 Structuration des coûts du Budget annexe	7
1-4 Structuration des coûts du Budget principal	7
1-3 Taux de TVA	9
1-4 Périmètre géographique	9
1-5 Périmètre des compétences	10
1-6 Faits marquants sur la période 2020/2024	11
II- PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)	13
2-1 Etudes, matériels et travaux prévus : compétence obligatoire	13
2-2 Etudes, matériels et travaux prévus : compétence à la carte	17
2-3 PPI : COMPETENCE OBLIGATOIRE	18
2-4 PPI COMPETENCE A LA CARTE	19
2-5 Bilan des Frais financiers actuels et futurs	20
III- INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE CONTRACTEE.....	22
IV- INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE DES EFFECTIFS, AUX DEPENSES DE PERSONNEL, A LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL	24
4-1- Structure de l'effectif au 31/12/2019	24
4-2- Dépenses de personnel 2019	25
4-3 Evolution 2020/2024 :	25
4-4 Temps de travail.....	26
4-5 Avantages en nature	26
4-6 Actions sociales.....	26
V- HYPOTHESES ET REVISION DES PRIX	27
5-1 Evolution des tonnages.....	27
5-2 Révision des prix	28
VI- LES PRINCIPAUX FACTEURS D'EVOLUTION EXTERNES ET LEUR IMPACT FINANCIER..	29
6-1- La fiscalité environnementale (TGAP)	29
VII- PRINCIPALES EVOLUTIONS PAR CENTRE DE COUT	34
7-1 Charges générales, prévention et communication.....	34
7-2-1 Charges liées au traitement des OMR sur le TVME	35

7-2-2 Charges liées au traitement des OMr : TVME + OMR externalisées.....	38
7-3- Charges et recettes liées à la collecte sélective.....	40
7-4- Charges liées aux encombrants et à la ressourcerie	42
7-5- Charges liées au traitement des déchets verts.....	43
7-6- Charges liées au traitement des déchets issus des déchèteries (bas de quai)	44
VIII- BILAN FINANCIER COMPETENCE OBLIGATOIRE	45
8-1- Bilan financier.....	45
8-2- Cas 1 : Evolution des contributions sans utilisation des excédents.....	45
8-3- Cas 2 : Evolution des contributions avec utilisation des excédents.....	46
8-3- Cas 3 : Evolution des contributions avec utilisation des excédents.....	48
IX- BILAN FINANCIER COMPETENCE A LA CARTE	49
X- PERSPECTIVES	50

I- PREAMBULE

1-1 Historique de l'évolution des contributions

Pour rappel le SYMEVAD s'était engagé sur **un gel des contributions communautaires de 2010 à 2015**. Par conséquent à partir de 2016 le niveau des contributions pouvait fluctuer à nouveau en fonction des coûts de traitement nets des déchets et de façon différenciée selon les territoires.

Au regard des excédents constatés, il a été décidé de **baissier les contributions en 2016** (versement exceptionnel de 1 379 342 € qui s'est cumulé avec le versement de 731 075 € au titre de la régularisation 2015) et de **geler les contributions 2017**.

Le DOB 2018/2022 ainsi que le BP 2018 ont mis en évidence une nécessaire augmentation des contributions.

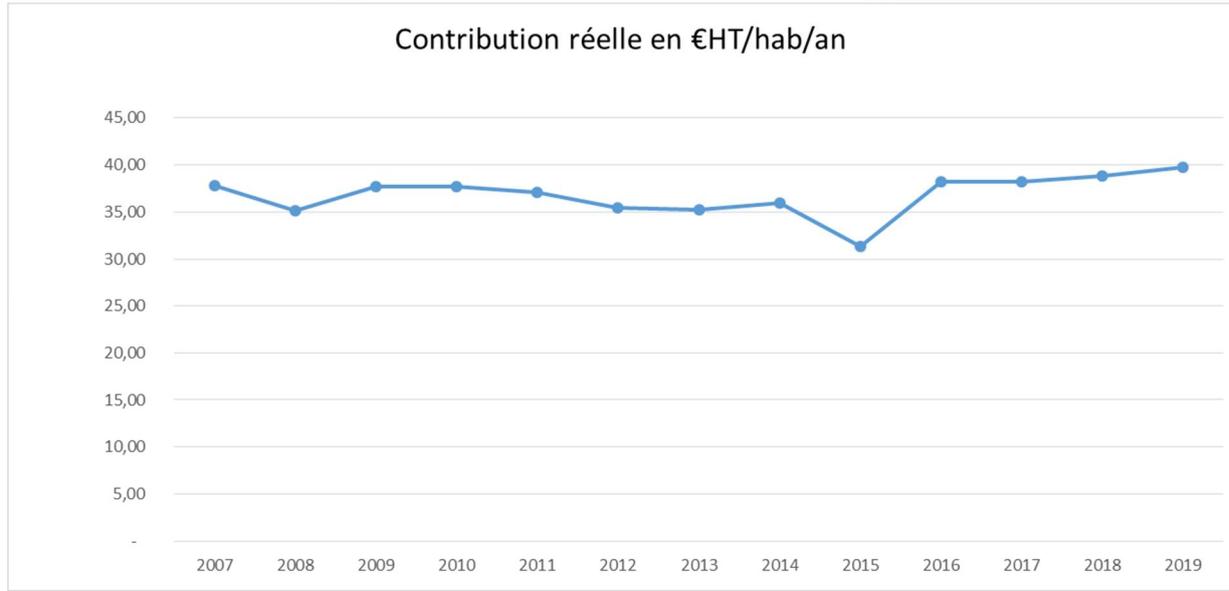
Le BP 2018 aurait dû voir les contributions 2018 augmenter de +8,5%. Au regard des excédents constatés à fin 2017, les élus ont décidé de limiter **l'augmentation des contributions 2018 à + 2,5%**.

Le BP 2019 aurait dû voir les contributions 2019 augmenter de +11,7%. Au regard des excédents constatés à fin 2018, les élus ont décidé de limiter **l'augmentation des contributions 2019 à + 1,2 %** pour les 3 EPCI ; plus un rattrapage de 4 €/HT/hab pour la CC Osartis Marquion.

Depuis la création du SYMEVAD en 2007, l'évolution des contributions réelles est la suivante :

contributions réelles	2007	2008	2009	2010	2011
€/HT/an	11 683 905	10 889 295	11 670 339	11 657 748	11 463 912
€/HT/hab/an	37,77	35,20	37,72	37,68	37,05
contributions réelles	2012	2013	2014	2015	2016
€/HT/an	10 959 628	10 890 813	11 120 979	9 700 673	11 811 090
€/HT/hab/an	35,42	35,20	35,95	31,36	38,18
contributions réelles	2017	2018	2019		
€/HT/an	11 811 090	12 449 855	12 770 390		
€/HT/hab/an	38,18	38,81	39,8		

Dans la mesure, où le périmètre géographique a changé en 2018 avec l'intégration de la partie « ex CC Marquion », il faut regarder l'évolution en €/HT/hab/an.



En conclusion, les contributions sont restées relativement stables depuis 2007.

1-2 les différents budgets

Le SYMEVAD possède deux budgets

- **Un budget principal**
- **Un budget annexe**

Ce budget annexe a été créé le 10 décembre 2012, afin d'individualiser dans un budget spécifique l'activité de revente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre de tri de EVIN MALMAISON mais également la revente de biométhane généré par le TVME basé sur la commune de HENIN-BEAUMONT.

Dans ce cadre de ce ROB, les deux budgets sont regroupés.

1-3 Structuration des coûts du Budget annexe

Pour mieux comprendre le ROB du SYMEVAD, il faut rappeler la structure des coûts du budget annexe (source CA 2018) :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	LIBELLES	MONTANT CA 2018	
		GLOBAL	% / TOTAL
O11	Charges à caractère général	9 324,36 €	1%
O42	Dotations aux amortissements	586 723,55 €	59%
66	Charges financières-intérêts emprunts	192 213,07 €	19%
67	Reversement au Budget principal	203 810,52 €	21%
TOTAL		992 071,50 €	100%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	LIBELLES	MONTANT CA 2018	
		GLOBAL	% / TOTAL
O42	Amortissement subventions	32 435,28 €	3%
75	Electricité et biométhane	959 686,22 €	97%
	<i>Revente biométhane</i>	<i>803 626,72 €</i>	
	<i>Revente électricité</i>	<i>156 059,50 €</i>	
TOTAL		992 121,50 €	100%

1-4 Structuration des coûts du Budget principal

Pour mieux comprendre le ROB du SYMEVAD, il faut rappeler la structure des coûts du budget principal (source CA 2018).

Pour les dépenses de fonctionnement :

DEPENSES CA 2018				
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT CA	% CA	% CHAPITRES
011 - Charges à caractère général		15 149 787,52 €	70,3%	100,0%
	611-Contrats d'exploitation	14 026 155,67 €		92,6%
	6228-CSD 2018-TVME-CVO-CT	177 546,73 €		1,2%
	6228-Autres services extérieurs	60 686,77 €		0,4%
	63512-Taxes foncières-TVME-CT-RESS	576 186,00 €		3,8%
	6XXX-Autres articles	309 212,35 €		2,0%
012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 416 930,87 €	6,6%	
65 - Autres charges de gestion courante		97 311,69 €	0,5%	100,0%
	6531-Indemnités élus	44 528,74 €		45,8%
	657XX-Subventions versées	49 400,00 €		50,8%
	65XX-Autres	3 382,95 €		3,5%
66 - Charges financières	66XX-Intérêts d'emprunts + intérêts autres	1 043 996,31 €	4,8%	
67 - Charges exceptionnelles		2 200,00 €	0,0%	
O42-Opérations d'ordres	68XX-Amortissements	3 847 590,28 €	17,8%	
TOTAL		21 557 816,67 €	100,0%	

Les dépenses liées aux **contrats de prestation de service** représentent **65%** des dépenses de fonctionnement du Symevad. Il s'agit des **contrats pluriannuels** :

- d'exploitation de nos unités de traitement : unité de traitement et valorisation matière et énergie (TVME), centre de tri, centre de valorisation organique (CVO) et ressourcerie
- de location et rotation des bennes de déchèteries
- de traitement des déchets sur des unités externes
- ...

Ensuite, les postes de dépenses les plus élevés sont les postes « **amortissements** » (**17,8%**) et « **charges financières** » (**4,8%**). Il s'agit des frais financiers et amortissements liés à la construction des « nouveaux » outils de traitement du SYMEVAD (centre de tri, ressourcerie, CVO, TVME) et autres biens (composteurs, ...).

Les **charges de personnels** pèsent **4,8%**.

Les **recettes de fonctionnement** se répartissent comme suit :

RECETTES CA 2018				
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT CA	% CA	% CHAPITRES
013 - Atténuations de charges		15 996,00 €	0,1%	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	70388-Passages en déchèterie Douaisis Agglo	38 725,00 €	0,2%	
74 - Dotations, subventions et participations		17 547 721,95 €	71,3%	100,0%
	74758-contributions EPCI membres	13 213 854,40 €		75,3%
	7478-Soutiens matériaux	4 333 867,55 €		24,7%
75 - Autres produits de gestion courante		2 899 729,30 €	11,8%	100,0%
	7561-Excédent 2018 BP énergie	203 810,52 €		7,0%
	7588-Valorisations matériaux	2 695 918,78 €		93,0%
77 - Produits exceptionnels		3 384 794,62 €	13,7%	100,0%
	7711-Indemnité TVME 2018 (1/3)	3 310 340,20 €		97,8%
	7788-Reversement solde GER 2016 à 2018-CT	74 454,52 €		2,2%
O42-Opérations d'ordres	777-Amortissements subventions	738 436,96 €	3,0%	
TOTAL		24 625 403,83 €	100,0%	

- **Les contributions** des agglomérations membres du SYMEVAD : **54%**

Leur montant est fixé et délibéré par le Comité syndical. Sur le principe, elles doivent couvrir la différence entre les dépenses du Symevad et les recettes décrites ci-dessous.

- **Les soutiens des Eco-organismes** (Citeo, Ecofolio, EcoDDS, ...) : **18%**

Ces soutiens s'appliquent aux tonnages recyclés au regard d'un barème national propre à chaque Eco-organisme

Exemple : une tonne d'emballage plastique triée au centre de tri du Symevad et valorisée est soutenue financièrement à hauteur d'environ 600€/t par Citeo.

- **Les recettes de revente de matériaux** : **11%**

Il s'agit principalement des matériaux triés sur le centre de tri et de certains matériaux (ferreux et cartons) issus des bennes de déchèteries, et revendus sur la base de consultations auprès de repreneurs. Les prix de rachat varient en fonction de mercuriales liées à l'évolution des cours mondiaux. Donc les recettes sont susceptibles de fluctuer fortement même si nos marchés bénéficient en théorie de prix plancher.

- **Amortissement des subventions : 3%**

1-3 Taux de TVA

L'ensemble des éléments chiffrés ci-après sont exprimés en €HT. En effet le SYMEVAD est assujetti à la TVA.

La contribution qui est demandée à chaque agglomération est assujettie à un taux de TVA de 10%.

1-4 Périmètre géographique

Le périmètre géographique quasi inchangé depuis la création du SYMEVAD au 01/01/2007 (hormis sortie de la commune de Roeux au 01/01/2017) a été modifié au 01/01/2018.

A cette date, les communes du secteur ex Communauté de Communes (CC) MARQUION de la CC OSARTIS MARQUION sont intégrées dans le périmètre, et donc les tonnages, charges et recettes afférentes. Cela représente **17 communes** et **11 448 habitants supplémentaires**

Les données utilisées pour ce ROB 2020/2024 sont les dernières connues.

La population totale du SYMEVAD est désormais de **320 163 hab (population totale Insee au 1^{er} janvier 2019)**.

	au 1er janv 2019
DOUAISIS AGGLO	151 307
CAHC	126 414
OSARTIS + MARQUION	42 442
TOTAL	320 163

1-5 Périmètre des compétences

Le périmètre des compétences, resté inchangé depuis la création du SYMEVAD au 01/01/2007, a évolué début 2018 : **Le SYMEVAD est devenu le 12/02/2018 un syndicat à la carte avec la compétence facultative « haut de quai des déchèteries ».**

Douais Agglo a transféré sa compétence « haut de quai » au 01/04/2018.

A la date de délibération du ROB 2020/2024, les 2 autres collectivités n'ont pas transféré leur compétence.

S'agissant d'une compétence à la carte, financée pour l'instant exclusivement par Douais Agglo, elle est traitée séparément dans ce ROB (cf § IX) en individualisant toutes les dépenses et recettes afférentes.

La CC Osartis Marquion a également manifesté son intérêt à transférer cette compétence au SYMEVAD. L'échéance devrait être plutôt 2020/2021.

1-6 Faits marquants sur la période 2020/2024

Sur cette période, les principaux faits marquants devraient être les suivants :

❑ **TVME : unité de traitement des OMR**

- Démarrage au 1^{er} janvier 2020 du nouveau contrat d'exploitation du TVME avec la société SUEZ pour une durée de deux ans (2020/2021)
- Démarrage au 1^{er} janvier 2020 des marchés de traitement des refus du TVME pour une durée de deux ans (2020/2021)
- Lancement étude sur les débouchés des CSR (Combustibles solides de Récupération) et en particulier sur une chaufferie CSR
- Lancement en 2020 d'une mission d'AMO pour choisir le mode de passation du futur marché d'exploitation TVME à partir de 2022 (DSP, SEMOP, MPPG ...)
- Démarrage en 2022 d'un nouveau contrat d'exploitation du TVME
- Travaux d'optimisation du TVME en 2020/2021 sous maîtrise d'ouvrage SYMEVAD
- Construction d'une unité de traitement de l'azote pour les effluents du TVME,

❑ **Centre de Valorisation Organique (CVO)**

- Rétrocession à son propriétaire du site de Sin-le-Noble (2020)
- Nouveau contrat d'exploitation à compter d'avril 2021 pour le CVO de Vitry-en Artois.

❑ **Centre de tri**

- Fin de l'Etude territoriale pour l'extension des consignes de tri (ECT) pour le centre de tri (2020),
- AMO pour les travaux d'extension des consignes de tri (Fin 2020),
- Travaux pour l'extension des travaux d'extension des consignes de tri (2022),
- Démarrage du nouveau process pour l'ECT (2023),
- Fin contrat exploitation actuel (fin 2021).

❑ **RESSOURCERIES – projet sur Douaisis Agglo à Flers-en-Escrebieux**

Compte tenu de la période liée à la crise sanitaire et des contraintes budgétaires à gérer en 2020 et 2021, il est proposé de décaler ce projet et de reprendre les études dans le courant de l'année 2022.

❑ **DECHETERIES « haut de quai »**

Intégration compétence haut de quai, au fur et à mesure de l'adhésion des membres à la compétence facultative. Pour la CC OSARTIS MARQUION le transfert pourrait se réaliser 2020/2021

Construction de la nouvelle déchèterie de Sin-le-Noble (secteur Douaisis Agglo) et d'une nouvelle déchèterie à Vitry-en-Artois (secteur CC Osartis Marquion) : compte tenu des contraintes budgétaires et de l'évolution du fonctionnement des sites (programmation sur RDV) il est proposé de décaler la réalisation de ces équipements et de prévoir entre temps des aménagements d'optimisation (aires de dépôts déchets, verts gravats, ...).

❑ **PREVENTION**

Démarrage au 1^{er} janvier 2020 du Nouveau PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) 2020/2025 pour poursuivre et amplifier la baisse des tonnages.

II- PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Le PPI pour la période 2020/2024 est le suivant

2-1 Etudes, matériels et travaux prévus : compétence obligatoire

DEPENSES en €HT (hors compétence carte)	RAR 2019	2020	2021	2022	2023	2024
TVME						
Acquisition parcelle CAHC (traitement effluents)			70 000			
AMO étude de conception STEP			45 000			
MOE conception et construction STEP			60 000	100 000		
Missions complémentaires STEP (CSPS et CT)			15 000	5 000		
Construction STEP et MOE			495 000	1 795 000		
AMO naldeo		5 000				
Solde marché TVME 2019	190 000					
Rachat stock pièces détachées à DWE	1 100 000					
Travaux GER > 150 k€ pris en charge par SYMEVAD		400 000	600 000			
Travaux optimisations		470 000	470 000			
Etude opportunités chaufferies CSR		45 000				
sous total TVME	1 290 000	920 000	1 755 000	1 900 000	-	-
CVO						
Amo / CSPS / CT	22 000					
Participation travaux réseaux Osartis	238 000					
Travaux bâtiment	45 000					
Etude débouchés bois énergie		20 000				
sous total CVO	305 000	20 000	-	-	-	-
CENTRE DE TRI						
Etude ETC	36 000					
AMO Extension consignes tri (ECT) - TF 30%		30 000				
caisson compacteurs		12 000				
Travaux divers		35 000	30 000	35 000	40 000	45 000
sous total centre de tri	36 000	77 000	30 000	35 000	40 000	45 000
SIEGE SYMEVAD						
Climatisation						
serveurs	50 000					
renouvellement parc informatique (50%)		25 000				
sous total siège Symevad	50 000	25 000	-	-	-	-
PREVENTION/COM						
nouveau site internet	15 000					
Divers communication (video, support ...)		10 000	5 000	5 000	5 000	5 000
composteurs		65 000	125 000	125 000	125 000	125 000
sous total prévention/com	15 000	75 000	130 000	130 000	130 000	130 000
RESSOURCERIES (RESS)						
RESS Flers MOE TF			60 000			
Travaux divers RESS EVIN	7 000	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000
sous total ressource	7 000	50 000	70 000	10 000	10 000	10 000
DECHETERIES (Mutualisé)						
Conteneurs D3E		20 000				
cuve à huile		8 000				
colonnes à verre		45 000				
sous total déchèterie Mutualisé		73 000	-	-	-	-
TOTAL		1 240 000	1 985 000	2 075 000	180 000	185 000

TVME RAR (reste à réaliser) 2019

Il s'agit des travaux du solde du marché de conception/construction passé avec la société DALKIA WASTE ENERGY (DWE) ex-TIRU.

Etait également prévu dans ce marché, le rachat par le SYMEVAD d'un stock de pièces détachées acquis par DALKIA. Ce stock est désormais mis à disposition de notre nouvel exploitant.

Ces dépenses d'un montant de 1 290 k€ sont financées par l'excédent d'investissement du CA 2019.

TVME travaux prévus pour la période 2020/2021

Le marché d'exploitation actuel (2020/2021) prévoit que les travaux (hors Gros Entretien Renouvellement < 150 k€) soient financés par le SYMEVAD.

Cela va concerner :

Des **travaux d'optimisation** :

- Des passerelles pour améliorer l'accessibilité et la maintenance (540 k€),
- Optimisation de la centrifugeuse (170 k€),
- Modification ventelles MZR 2 et 3 (140 k€),
- Potences amélioration accès maintenance (30 k€),
- Instrumentation et amélioration épuration biogaz (60 k€).

Des **travaux de GER** d'un montant sup à 150 k€ :

En effet, le marché d'exploitation prévoit que les travaux de GER sup à 150 k€ seront pris en charge financièrement par le SYMEVAD.

Il s'agit par exemple des travaux de :

- Remplacement substrat biofiltre,
- Révision préventive du motoréducteur MZR3,
- Grignoteuse Entretien complet + remplacement rouleaux,
- Epurateur – révision majeure.

Des **travaux de traitement des effluents** (y compris MOE et acquisition parcelle)

❑ **TVME travaux prévus pour la période 2022/2024**

Une mission d'AMO sera lancée pour choisir le mode de passation du futur marché d'exploitation pour un démarrage en 2022 du nouveau contrat d'exploitation du TVME.

Afin de réduire le coût d'exploitation et d'optimiser les filières des sous-produits, il devrait s'agir d'un contrat relativement long 7 à 10 ans. Il est pris l'hypothèse que les investissements seront portés par le futur exploitant. Les types de passation pourraient alors être la DSP, la création d'une SEMOP, le MPGP ...

❑ **Centre de Valorisation Organique (CVO) de Vitry-en-Artois période 2020/2024**

Le CVO de Vitry-en-Artois est un investissement très récent (2018) bien équipé et performant, encore sous garantie, qui ne nécessite à priori pas d'investissement pour la période 2020/2024.

Hormis une étude sur les débouchés du bois énergie afin de fiabiliser les débouchés et augmenter les recettes

❑ **Centre de Valorisation Organique (CVO) de Vitry-en-Artois RAR 2019**

Il s'agit de la fin des travaux liés à la construction du CVO.

❑ **Centre de tri d'EVIN MALMAISON : Extension des Consignes de Tri (ECT) :**

Il s'agit dans un premier temps de l'étude territoriale commencée en 2019 et qui sera finalisée en 2020. Cette dernière est imposée par l'ADEME et l'Eco-Organisme CITEO avant tout projet visant à passer aux extensions de consignes de tri pour le centre de tri.

Afin de viser une performance du parc de centres de tri sur le plan économique, environnemental et social, la modernisation et l'industrialisation du parc doivent s'accompagner d'une recherche de cohérence territoriale en visant un maillage optimal d'organisation de la fonction de tri, à l'échelle d'un territoire. Le maillage optimal dans notre cas est de 500 000 habitants. L'étude en cours intègre le périmètre de l'Arrageois et du Pévèle

Préalablement à un investissement, il est donc nécessaire de réaliser un diagnostic de l'existant permettant d'établir un état des lieux approfondi sur les plans technique et organisationnel. De ce diagnostic, différents scénarii prospectifs doivent être construits afin d'éclairer les décisions d'investissement.

La modernisation du process et ses travaux afférents seront fortement dépendants du périmètre géographique retenu. En effet dans l'hypothèse d'un maillage à 500 000 habitants, il faudra nécessairement agrandir le bâtiment du centre de tri.

La réglementation actuelle prévoit qu'en 2022 tous les collectivités devront être passées à l'ECT ; néanmoins ce délai sera repoussé au regard des incertitudes liées au projet de consignes et aux difficultés sur les filières de recyclage de ces nouvelles résines.

Au regard de ces trop nombreuses incertitudes sur le montant de l'investissement, sur les niveaux de recettes de revente des nouveaux matériaux et les subventions d'investissement éventuelles, **ce projet ECT n'est pas intégré financièrement à ce présent ROB**. Il convient néanmoins de retenir que plusieurs millions d'€ seront nécessaires pour la modernisation/extension de notre centre de tri.

Néanmoins ont été intégrées les dépenses relatives à une mission d'AMO pour le lancement et le suivi de la procédure de conception/construction/exploitation.

❑ **Centre de tri d'EVIN MALMAISON : dépenses diverses**

Le centre de tri mis en service 2011 a presque 10 ans de fonctionnement. Aucune panne majeure ne l'a affecté à ce jour, grâce à un bon entretien préventif et curatif de l'exploitant. Il nécessite quand même un certain nombre de travaux divers de changement et remise en état de matériels estimés à 30 à 40 k€/an (investissement initial 15 M€).

❑ **RESSOURCERIE secteur Douaisis Agglo à Flers-en-Escrebieux:**

Il est prévu de programmer en 2022 un marché de maîtrise d'œuvre (MOE).

A l'issue de la tranche ferme de la mission, le MOE remettra un APD détaillant le montant des travaux. La décision finale d'acquisition pourra être prise à la remise de cet APD. A ce stade, pourront être précisés également les coûts d'exploitation et les subventions possibles.

Le montant d'investissement de la ressourcerie n'est pas intégré au PPI au regard des trop nombreuses incertitudes. Il convient néanmoins de retenir que plusieurs millions d'€ seront nécessaires pour ce projet (première estimation 5 millions d'€ pour l'acquisition et les travaux sur le site de Flers-en-Escrebieux). Une grande partie pouvant être couverte par des subventions.

❑ **COMPOSTEURS**

Afin d'amplifier la baisse des tonnages, il est prévu de passer **de 17% à 33% de foyers dotés en composteurs en 6 ans (durée du PLPDMA)**. Cela revient à tripler la dotation annuelle de composteurs : de 1 000 à 3 000 foyers/an.

L'investissement proposé au PPI correspond à environ 3 000 foyers dotés supplémentaires par an, ainsi que les expérimentations en composteurs collectifs et rotatifs pour les collègues.

❑ DECHETERIES « mutualisé »

Il s'agit d'investissements qui concernent les déchèteries des 3 EPCI membres du SYMEVAD :

- De nouveaux conteneurs de collecte (caissons maritimes) des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (D3E) pour remplacer des conteneurs très usagés
- De nouvelles colonnes à verre dans les déchèteries
- De nouvelles bornes à huile

2-2 Etudes, matériels et travaux prévus : compétence à la carte

Les travaux concernent Douaisis Agglo :

Douaisis Agglo Compétence haut de quai						
DEPENSES en €HT	RAR 2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nouvelle Déchèterie Sin le Noble						
acquisition site sin le noble-terrain			400 000			
AMO	12 000					
MOE sin le noble			45 000	45 000		
Travaux sin le noble				2 000 000		
signalétique	13 000					
<i>Petits équipements</i>		16 400				
Alarmes		10 000				
<i>mise en conformité déchèteries actuelles</i>		93 500	30 000	30 000	30 000	30 000
Total déchèterie Haut Quai CAD	25 000	119 900	475 000	2 075 000	30 000	30 000

Il est prévu

- L'acquisition du site : une parcelle d'environ 20 000 m² qui comprend l'emprise de la déchèterie actuelle et une partie de l'ancien CVO de Sin-le-Noble,
- La maîtrise d'œuvre,
- Les travaux de construction,
- Mais aussi de petits travaux de mise en conformité des déchèteries actuelles.

2-3 PPI : COMPETENCE OBLIGATOIRE

Les tableaux ci-dessous permettent de déterminer les besoins en financement (emprunts) au regard des restes à réaliser (RAR) 2019, des travaux prévus pour la période 2020/2024 et des excédents d'investissement du CA 2019.

Au bilan, la totalité des travaux prévus au PPI seront autofinancés : soit sur les excédents d'investissement du CA 2019, soit sur les excédents de fonctionnement du CA 2019 (cf §8.4).

Le détail est le suivant :

Pour le TVME :

UNITE	LIBELLE	RAR 2019	2020	2021	2022	2023	2024
CHARGES TVME							
TVME	DGD TRAVAUX + RACHAT DE PIECES	1 290 000,00 €	5 000,00 €				
	PARCELLE CAHC		- €	70 000,00 €			
	STEP TVME TRAVAUX			615 000,00 €	1 900 000,00 €		
	TRAVAUX GER		400 000,00 €	600 000,00 €			
	TRAVAUX OPTIMISATIONS		470 000,00 €	470 000,00 €			
	AUTRES		45 000,00 €				
TOTAL CHARGES TVME		1 290 000,00 €	920 000,00 €	1 755 000,00 €	1 900 000,00 €	- €	- €
RESSOURCES TVME							
TVME	Autofinancement excédent investissement CA 2019	1 290 000,00 €					
	Autofinancement excédent fonctionnement CA 2019 + BP		920 000,00 €	1 755 000,00 €	425 000,00 €		
TOTAL RESSOURCES TVME		1 290 000,00 €	920 000,00 €	1 755 000,00 €	425 000,00 €	- €	- €
TOTAL TVME A FINANCER PAR EMPRUNT		- €	- €	- €	1 475 000 €	- €	- €

Pour le CVO :

CHARGES CVO							
CVO	DGD TRAVAUX	305 000,00 €					
	ETUDES BOIS ENERGIE		20 000,00 €				
TOTAL CHARGES CVO		305 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €
RESSOURCES CVO							
CVO	Autofinancement excédent investissement CA 2019	305 000,00 €					
	Autofinancement excédent fonctionnement CA 2019 + BP		20 000,00 €				
TOTAL RESSOURCES CVO		305 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CVO A FINANCER PAR EMPRUNT		- €	- €	- €	- €	- €	- €

Pour les ressourceries :

CHARGES RESSOURCERIES							
RESS CAD	MOE		- €	60 000,00 €			
RESS EVIN	TRAVAUX DIVERS	7 000,00 €	50 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL CHARGES RESS		7 000,00 €	50 000,00 €	70 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
RESSOURCES RESSOURCERIES							
RESS	Autofinancement excédent investissement CA 2019	7 000,00 €					
RESS	Autofinancement excédent fonctionnement CA 2019 + BP		50 000,00 €	70 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL RESSOURCES RESS		7 000,00 €	50 000,00 €	70 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL RESSOURCERIES A FINANCER PAR EMPRUNT		- €	- €	- €	- €	- €	- €

Pour le centre de tri :

CHARGES CENTRE DE TRI							
CENTRE TRI	ETUDE ECT	36 000,00 €	30 000,00 €				
	CAISSONS COMPACTEURS		12 000,00 €				
	TRAVAUX DIVERS		35 000,00 €	30 000,00 €	35 000,00 €	40 000,00 €	45 000,00 €
TOTAL CHARGES CENTRE DE TRI		36 000,00 €	77 000,00 €	30 000,00 €	35 000,00 €	40 000,00 €	45 000,00 €
RESSOURCES CENTRE DE TRI							
CENTRE TRI	Autofinancement excédent investissement CA 2019	36 000,00 €					
	Autofinancement excédent fonctionnement CA 2019 + BP		77 000,00 €	30 000,00 €	35 000,00 €	40 000,00 €	45 000,00 €
TOTAL RESSOURCES CENTRE DE TRI		36 000,00 €	77 000,00 €	30 000,00 €	35 000,00 €	40 000,00 €	45 000,00 €
TOTAL CENTRE DE TRI A FINANCER PAR EMPRUNT		- €					

Pour les déchèteries :

CHARGES DECHETERIES							
HDQ MUTU	CONTENEURS D3E		20 000,00 €				
	CUVE A HUILE		8 000,00 €				
	COLONNES A VERRE		45 000,00 €				
TOTAL CHARGES DECHETERIES			73 000,00 €	- €	- €	- €	- €
RESSOURCES DECHETERIES							
HDQ MUTU	Autofinancement excédent fonctionnement CA 2019 + BP		73 000,00 €				
TOTAL RESSOURCES DECHETERIES			73 000,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DECHETERIES A FINANCER PAR EMPRUNT			- €	- €	- €	- €	- €

 Pour la prévention/communication/général :

CHARGES AUTRES SERVICES							
PREV	MATERIELS DE COMPOSTAGE		75 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
GEN	MATERIELS INFORMATIQUES + AUTRES	50 000,00 €	25 000,00 €				
COM	SITE INTERNET	15 000,00 €					
TOTAL CHARGES AUTRES			65 000,00 €	100 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
RESSOURCES AUTRES SERVICES							
	Autofinancement excédent investissement CA 2019	65 000,00 €					
	Autofinancement excédent fonctionnement CA 2019 + BP		100 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
TOTAL RESSOURCES AUTRES			65 000,00 €	100 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
TOTAL AUTRES SERVICES A FINANCER PAR EMPRUNT			- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL GLOBAL A EMPRUNTER PAR EMPRUNT			- €	- €	- €	1 475 000 €	- €

2-4 PPI COMPETENCE A LA CARTE

Pour la compétence « haut de quai » Douaisis Agglo :

UNITE	LIBELLE	RAR 2019	2020	2021	2022	2023	2024
HAUT DE QUAI DOUAISIS AGGLO	SIGNALETIQUES + AMO SIN LE NOBLE	25 000,00 €					
	MISE EN CONFORMITE 4 DECHETERIES CAD		119 900,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
	ACQUISITION SITE SIN LE NOBLE-TERRAIN		- €	400 000,00 €			
	MOE SIN LE NOBLE-20 ANS			45 000,00 €	45 000,00 €		
	TRAVAUX DECHETERIE SIN LE NOBLE					2 000 000,00 €	
TOTAL CHARGES HAUT QUAI DOUAISIS AGGLO		25 000,00 €	119 900,00 €	475 000,00 €	2 075 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
HAUT DE QUAI DOUAISIS	Autofinancement excédent investissement CA 2019	25 000,00 €					
	Autofinancement excédent investissement CA 2019 + BP		119 900,00 €				
	Autofinancement excédent investissement BP			475 000,00 €	75 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL RESSOURCES HAUT QUAI DOUAISIS AGGLO		25 000,00 €	119 900,00 €	475 000,00 €	75 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL HAUT QUAI DOUAISIS A FINANCER		- €	- €	- €	2 000 000 €	- €	- €

Il est prévu un emprunt de 2 M€ pour financer la future déchèterie de Sin-le-Noble.

2-5 Bilan des Frais financiers actuels et futurs

Comme évoqué ci avant, il n'y aura pas d'emprunt pour le PPI de la compétence obligatoire, donc pas de frais financiers nouveaux sauf compétence « haut de quai Douaisis Agglo »

Le bilan est le suivant :

NATURE	LIBELLE	2020	2021	2022	2023	2024
FRAIS FINANCIERS FONCTIONNEMENT-INTERETS						
Frais financiers existants	TVME	797 222 €	763 523 €	710 043 €	653 676 €	602 545 €
	CVO	130 416 €	123 341 €	116 266 €	109 190 €	102 115 €
	RESSOURCERIES	10 245 €	8 987 €	7 665 €	6 278 €	4 822 €
	AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €
	CENTRE TRI	176 384 €	159 044 €	142 177 €	125 310 €	108 740 €
	HAUT DE QUAI MUTU	- €	- €	- €	- €	- €
	HAUT DE QUAI DOUAISIS	- €	- €	- €	- €	- €
SS TOTAL		1 114 267 €	1 054 894 €	976 151 €	894 454 €	818 222 €
Frais financiers à venir année pleine-PPI	TVME	- €	- €	- €	- €	- €
	CVO	- €	- €	- €	- €	- €
	RESSOURCERIES	- €	- €	- €	- €	- €
	AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €
	CENTRE TRI	- €	- €	- €	- €	- €
	HAUT DE QUAI MUTU	- €	- €	- €	- €	- €
	HAUT DE QUAI DOUAISIS	- €	- €	40 000 €	38 000 €	37 000 €
SS TOTAL		- €	- €	40 000 €	38 000 €	37 000 €
TOTAL DEPENSES-FRAIS FINANCIERS		1 114 267 €	1 054 894 €	1 016 151 €	932 454 €	855 222 €

2-6 Bilan des Amortissements actuels et futurs

Il y a lieu d'amortir les nouveaux investissements du ROB 2020/2024 et les RAR 2019.

Le bilan est le suivant :

AMORTISSEMENT COMPTABLE						
Amortissements existants	TVME	2 993 131 €	2 993 131 €	2 993 131 €	2 993 131 €	2 992 531 €
	CVO	503 134 €	503 134 €	503 134 €	503 134 €	503 134 €
	RESSOURCERIES	151 596 €	131 077 €	131 075 €	130 778 €	130 399 €
	AUTRES	52 651 €	43 633 €	33 403 €	25 438 €	18 279 €
	CENTRE TRI	1 186 162 €	568 264 €	562 845 €	560 935 €	560 518 €
	HAUT DE QUAI MUTU	16 895 €	16 171 €	16 171 €	16 171 €	15 527 €
	HAUT DE QUAI DOUAISIS	185 166 €	185 166 €	144 261 €	144 261 €	143 681 €
SS TOTAL	5 088 735 €	4 440 575 €	4 384 020 €	4 373 848 €	4 364 068 €	
Amortissement à venir - PPI	TVME	- €	116 000 €	319 267 €	319 267 €	319 267 €
	CVO	- €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €
	RESSOURCERIES	- €	2 850 €	3 350 €	3 850 €	4 350 €
	AUTRES	- €	47 500 €	73 500 €	92 000 €	118 000 €
	CENTRE TRI	- €	4 150 €	4 150 €	4 150 €	4 150 €
	HAUT DE QUAI MUTU	- €	14 600 €	14 600 €	14 600 €	14 600 €
	HAUT DE QUAI DOUAISIS	- €	8 595 €	10 095 €	116 695 €	118 195 €
SS TOTAL	- €	206 695 €	437 962 €	563 562 €	591 562 €	
TOTAL AMORTISSEMENT COMPTABLE -DEPENSES		5 088 735 €	4 647 270 €	4 821 982 €	4 937 410 €	4 955 630 €
Amortissements subventions existants	TVME	527 508 €	527 508 €	527 508 €	524 963 €	524 963 €
	CVO	- €	- €	- €	- €	- €
	RESSOURCERIES	48 994 €	48 994 €	48 994 €	48 994 €	48 994 €
	AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €
	CENTRE TRI	293 946 €	118 946 €	43 946 €	43 946 €	43 946 €
	HAUT DE QUAI MUTU	- €	- €	- €	- €	- €
	HAUT DE QUAI DOUAISIS	- €	- €	- €	- €	- €
SS TOTAL	870 449 €	695 449 €	620 449 €	617 903 €	617 903 €	
Amortissements subventions PPI	TVME	- €	- €	- €	- €	- €
	CVO	- €	- €	- €	- €	- €
	RESSOURCERIES	- €	- €	- €	- €	- €
	AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €
	CENTRE TRI	- €	- €	- €	- €	- €
	HAUT DE QUAI MUTU	- €	- €	- €	- €	- €
	HAUT DE QUAI DOUAISIS	- €	- €	- €	- €	- €
SS TOTAL	- €	- €	- €	- €	- €	
TOTAL AMORTISSEMENT COMPTABLE-SUBVENTION		870 449 €	695 449 €	620 449 €	617 903 €	617 903 €
AMORTISSEMENT NET COMPTABLE		4 218 286 €	5 342 719 €	5 442 430 €	5 555 313 €	5 573 533 €

III- INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE CONTRACTEE

Le détail par emprunt est le suivant :

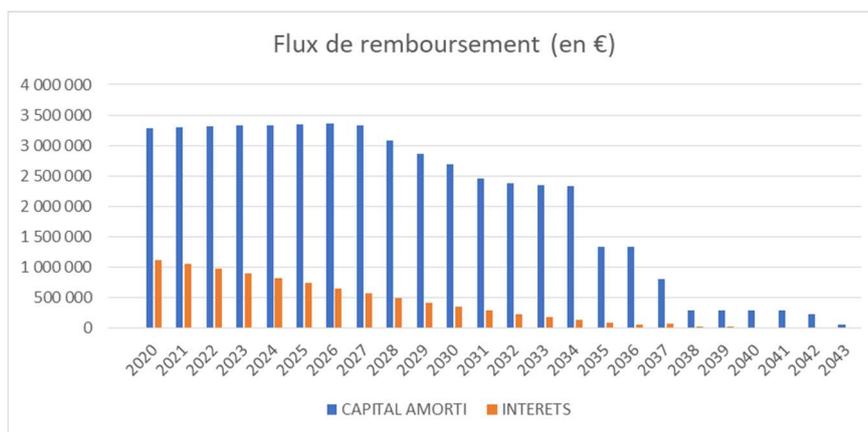
ETABLISSEMENT ET N° EMPRUNT	Montant initial	DUREE	TAUX	Encours debut 2020	Annuité 2020			Encours fin 2020
					Capital	Intérêt	Annuité	
CENTRE DE COMPOSTAGE VITRY EN ARTOIS								
Banque Postale N° MON515804EUR	2 250 000 €	25 ans 01/10/2017 au 01/07/2042	Taux fixe 1,78 % Rbst trim /K constant	2 047 500 €	90 000 €	35 845 €	125 845 €	1 957 500 €
CREDIT AGRICOLE N°10000500058	3 250 000 €	25 ans 10/10/2017 au 10/07/2042	Taux fixe 1,68 % Rbst trim /K constant	2 957 500 €	130 000 €	48 867 €	178 867 €	2 827 500 €
Caisse Francaise de financement Locale (Cession Banque Postale) N°MON523777EUR	2 100 000 €	10 ans 01/12/2018 au 01/09/2028	Taux fixe 0,99 % Rbst trim /K constant	1 837 500 €	210 000 €	17 412 €	227 412 €	1 627 500 €
Caisse Francaise de financement Locale (Cession Banque Postale) N°MON523779EUR	1 700 000 €	25 ans 01/12/2018 au 01/09/2043	Taux fixe 1,78 % Rbst trim /K constant	1 615 000 €	68 000 €	28 293 €	96 293 €	1 547 000 €
TOTAL EMPRUNT	9 300 000 €			8 457 500 €	498 000 €	130 416 €	628 416 €	7 959 500 €
RESSOURCERIE								
Emprunt transféré N° 99142247255 / Crédit agricole	700 000 €	20 ans 01/12/07 au 01/12/2026	Taux fixe 3,99%	256 765 €	31 536 €	10 245 €	41 781 €	225 229 €
NOUVEAU CENTRE DE TRI								
Emprunt Tirage n° 1 - Société générale Dossier n° 18107/001	1 500 000 €	20 ans 22/03/2009 au 22/12/2029	Taux fixe 4,0612 % Remb k et Int trimestriel / K constant	750 000 €	75 000 €	29 376 €	104 376 €	675 000 €
Emprunt Tirage n° 2 - Société générale Dossier n° 18107/001/004	6 500 000 €	20 ans 30/08/2010 au 30/07/2030	Taux fixe 3,26 % Remb k trim / int mensuel / K constant	3 493 750 €	325 000 €	109 960 €	434 960 €	3 168 750 €
Emprunt Crédit Foncier / Budget Energie N ° 837612792W	1 250 000 €	20 ans 05/12/2011 au 05/12/2031	Taux fixe 4,99 % Annuel / K constant	730 263 €	60 855 €	37 047 €	97 903 €	669 408 €
TOTAL EMPRUNT	9 250 000 €			4 974 013 €	460 855 €	176 384 €	637 239 €	4 513 158 €
TVME								
Emprunt Caisse d'épargne Dossier n° 8300013	3 000 000 €	15 ans 25/02/2013 au 25/02/2028	Taux fixe 4,37 % Mensuel	1 888 174 €	194 361 €	78 651 €	273 012 €	1 693 813 €
Emprunt CDC N° 531071	23 000 000 €	22 ans 01/09/2015 au 01/06/2037	Taux variable / livret A + 1 % trimestriel / K constant	18 295 454 €	1 045 455 €	360 000 €	1 405 455 €	17 249 999 €
SOCIETE GENERALE N° 6771438	5 000 000 €	20 ans 31/10/2015 au 31/10/2034	Taux fixe 2,298 % Rbst annuel / K constant	3 750 000 €	250 000 €	87 611 €	337 611 €	3 500 000 €
CREDIT AGRICOLE / Budget Energie BEI/ N° C08232	7 500 000 €	20 ans 30/03/2015 au 29/09/2034	Taux fixe 2,35 % Rbst trim /K constant	5 625 000 €	375 000 €	131 031 €	506 031 €	5 250 000 €
CAISSE D'EPARGNE BEI / N° 20140247	7 500 000 €	20 ans 31/03/2015 au 31/12/2034	Taux fixe 2,37 % Rbst trim /K constant	5 625 000 €	375 000 €	129 980 €	504 980 €	5 250 000 €
Banque Postale N° MON515803EUR	700 000 €	15 ans 01/10/2017 au 01/07/2032	Taux fixe 1,28 % Rbst trim /K constant	595 000 €	46 667 €	7 392 €	54 059 €	548 333 €
Caisse Francaise de financement Locale (Cession Banque Postale) N° MON523778EUR/0522628/001	200 000 €	15 ans 01/09/2019 au 01/09/2033	Taux fixe 1,37 % Annuel /K constant	186 667 €	13 333 €	2 557 €	15 891 €	173 334 €
TOTAL EMPRUNT	46 900 000 €			35 965 295 €	2 299 815 €	797 222 €	3 097 037 €	33 665 480 €
TOTAL EMPRUNT	66 150 000 €			49 653 573 €	3 290 207 €	1 114 267 €	4 404 474 €	46 363 366 €

L'encours de la dette en début d'année 2020 est composé de 15 emprunts dont 63.15 % sont adossés à un taux fixe et 36.85 % à un taux variable sur livret A.

Dettes par structure de taux :

- Taux fixe moyen : 2.40 % sur 31 358 119 € d'encours de dettes au 1^{er} janv 2020
- Taux sur livret A : 1.5 % sur 18 295 454 € d'encours de dettes au 1^{er} janv 2020.

Extinction de la dette



Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	
DF-BP	16 184 962,44 €	17 710 226,39 €	19 320 339,74 €	
DF-BE	326 293,34 €	405 347,95 €	488 147,97 €	
TOTAL	16 511 255,78 €	18 115 574,34 €	19 808 487,71 €	
RF-BP	19 473 241,94 €	23 886 966,87 €	25 687 074,27 €	
RF-BE	881 271,89 €	959 686,22 €	988 276,83 €	
TOTAL	20 354 513,83 €	24 846 653,09 €	26 675 351,10 €	
CAF BRUT	3 843 258,05 €	6 731 078,75 €	6 866 863,39 €	
CRD DEBUT	56 979 450,00 €	57 625 034,00 €	53 866 840,00 €	
RATIO CRD/CAF	14,8	8,6	7,8	ans

La durée de vie résiduelle de la dette est d'environ 15 ans et 11 mois.

L'ensemble des emprunts correspondent à une classification A1 selon charte GISSLER. Le syndicat n'a donc aucun risque au niveau de sa dette.

IV- INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE DES EFFECTIFS, AUX DEPENSES DE PERSONNEL, A LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL

4-1- Structure de l'effectif au 31/12/2019

L'organisation des services a été modifiée en 2018 pour tenir compte de l'intégration de la compétence « haut de quai des 4 déchèteries de Douaisis Agglo » à compter du 01/04/2018 et d'un souhait d'une meilleure efficacité des services

Ces 4 déchèteries étaient exploitées en régie. Au 01/04/2018, il y a eu transfert de personnel de Douaisis Agglo affecté à cette nouvelle compétence :

- ✓ 5 gardiens titulaires
- ✓ 1 gardien vacataire
- ✓ 9 gardiens contractuels
- ✓ 1 encadrant contractuel
- ✓ 1 responsable de service titulaire
- ✓ 1 gestionnaire des déchèteries titulaire

Les personnels contractuels et vacataires avaient des contrats à échéance 31/12/2018.

Au 1^{er} janvier 2019, deux déchèteries sur les 4 ont basculé en gestion privée : les déchèteries de Sin-le-Noble et Roost-Warendin désormais exploitées par la société SUEZ RV Nord-Est.

Au 31/12/2019 ; il reste donc 2 déchèteries exploitées en régie : Cuincy et Arleux.

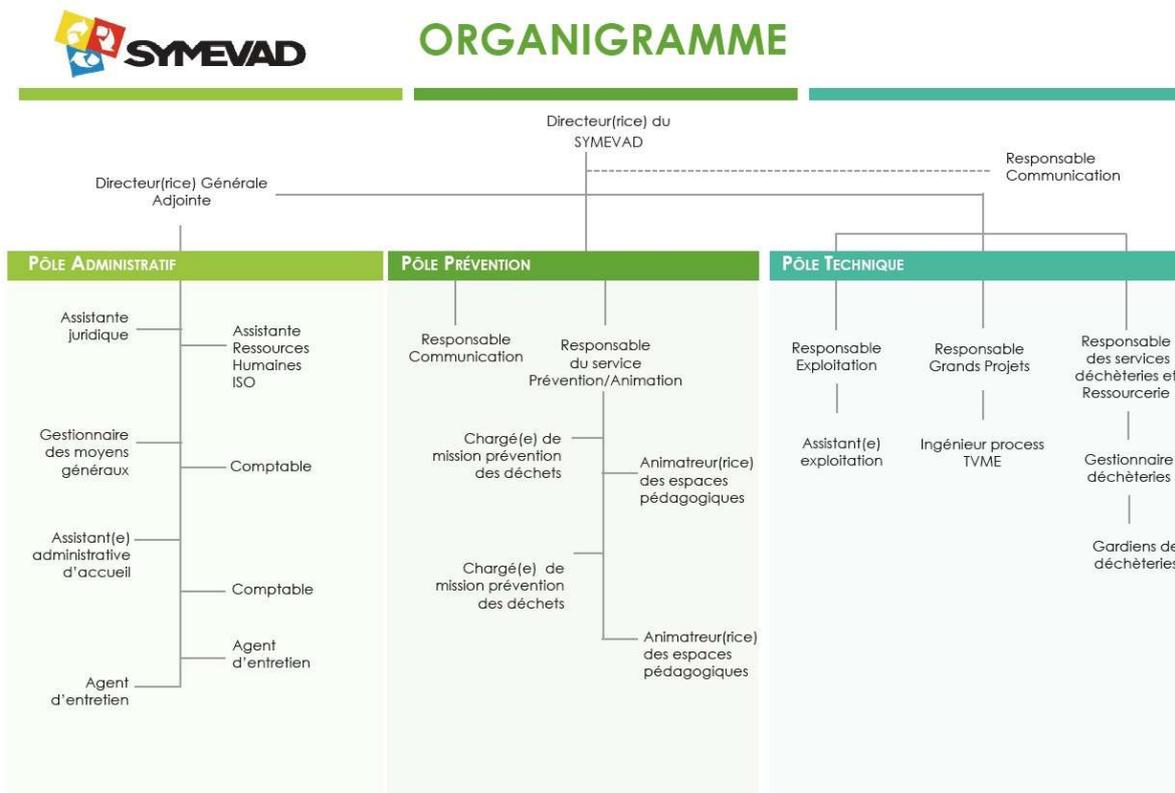
Les faits marquants pour 2019 en matière de personnels sont les suivants

- Arrêt des contrats de contractuels et vacataires en déchèteries pour permettre le passage en gestion privée de deux déchèterie
- Embauche d'1 ingénieur process contractuel pour suivre le contrat d'exploitation du TVME et travailler à l'optimisation du fonctionnement du TVME

L'effectif au 31/12/2019 est de

- Compétences obligatoires : 20 personnes
- Compétence « haut de quai Douaisis Agglo » : 10 personnes (9 gardiens dont 6 titulaires, 1 gestionnaire des déchèteries) + 2 vacataires, 1 remplaçant

L'organigramme au 31/12/2019 est le suivant :



4-2- Dépenses de personnel 2019

Les dépenses de personnels en 2019 se sont élevées à

- 1 025 000 € : compétence obligatoire
 - 382 000 € : compétence « haut de quai » Douaisis Agglo
- et les indemnités des élus à 48 000 €.

4-3 Evolution 2020/2024 :

Le nombre de personnels ne devrait pas significativement être modifié pour la période 2020/2024.

En hypothèse pour le ROB 2020/2024, le SYMEVAD reste avec deux déchèteries en régie et deux déchèteries en gestion privée.

D'autre part, entre 2020 et 2024, certains agents pourraient changer d'échelon ou de catégorie suite au déroulé de leur carrière, de l'évolution de leur parcours professionnel ou encore par un avancement de grade ou obtention d'un concours.

Une marge de 1% par an d'augmentation est prévue sur le budget dépenses du personnel pour compenser ces éventuelles évolutions.

A compter de 2019, le CIA (complément indemnitaire annuel) a été mis en place. Le montant, dont le plafond par cadre d'emploi sera fixé dans la Délibération relative au RIFSEEP, sera déterminé en fonction des objectifs atteints ou non sur l'année N-1.

4-4 Temps de travail

Le temps de travail des agents est fixé depuis 2007 à 35 ou 37 heures hebdomadaires. En début d'année, les agents optent pour l'une ou l'autre solution et leurs droits à RTT sont calculés en fonction de ce choix :

10 jours de RTT sont accordés aux agents travaillant 37h par semaine, pour compenser le dépassement de la durée légale du temps de travail.

Un nouveau règlement intérieur a été créé en 2017 et mis en place au 1^{er} mars 2018 afin de gérer le temps de travail des agents.

4-5 Avantages en nature

Les agents du SYMEVAD bénéficient de chèques déjeuners de 8 €.

Le SYMEVAD participe à hauteur de 60 %.

4-6 Actions sociales

Au niveau de l'action sociale en faveur des agents, une participation aux mutuelles labélisées et au maintien de salaire a été mise en place.

Les agents ont donc une participation de 15 € par bénéficiaire pour les mutuelles labellisées, et de 7 € pour le maintien de salaire.

Ils bénéficient également d'une adhésion au comité national d'action sociale, financée par le SYMEVAD (3 235.18 €).

A compter du 1^{er} janvier 2018, le personnel du SYMEVAD peut adhérer à l'amicale du personnel, association Loi 1901 créée sous le nom « Les amis de Sym », et subventionnée par le SYMEVAD.

Ainsi les agents peuvent bénéficier notamment de chèques vacances et les prestations de Noël pour les agents et leurs enfants ne seront plus supportées par le budget du Symevad mais prises en charge par l'amicale.

V- HYPOTHESES ET REVISION DES PRIX

5-1 Evolution des tonnages

Depuis 2018, sont intégrés les tonnages de la partie « ex Communauté de Communes Marquion ».

Les tonnages et leur évolution ont un impact fort sur les coûts du Symevad, surtout pour les marchés de traitement externalisés:

- Déchets verts en excédent non traités sur le CVO : 5 500 t/an
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et refus de tri en excédent non traités sur le TVME : environ 15 000 tonnes pour 2020/2021
- Encombrants en excédent non traités sur la Ressourcerie : environ 27 000 tonnes
- Déchets issus des déchèteries : gravats ; DDS, amiante ciment

Les hypothèses d'évolution des tonnages sur la période 2020/2024 sont :

- **Pour les OMR, la collecte sélective et les déchets verts : -1%/an** cohérent avec les objectifs de prévention du SYMEVAD
- **Pour le bois : baisse du tonnage** par la montée en puissance des bennes DEA en déchèterie (Déchets d'Eléments d'Ameublement) « financés » l'Eco organisme Eco-Mobilier
- **Pour les déchets spéciaux en déchèterie (hors Eco DDS) : baisse des coûts** par la montée en puissance des dispositifs financés par ECO DDS permise par la mise en place de locaux et conteneurs dédiés supplémentaires en déchèterie
- **Pour les encombrants déchèterie : -2%/an** par un effort mené sur les déchèteries auprès des usagers pour un meilleur tri
- **Pour les encombrants PAP** : baisse progressive du tonnage collecté pour tenir compte de la mise en place de collecte préservante sur appel de Douaisis Agglo. Ces tonnages (600 t en 2024) collectés sur appel seront dirigés vers la ressourcerie d'Evin-Malmaison.
- **Baisse des tonnages de gravats en déchèterie : -10%** par un meilleur contrôle en déchèterie des flux artisans.
- **Pour les autres déchets : stabilisation** du gisement

Les tonnages sont donc les suivants :

en tonnes	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Porte à porte (PAP)	133 496	134 023	132 734	131 456	130 191	128 937
OMR	81 998	81 178	80 366	79 563	78 767	77 979
Emballages/papier (hors cartons prof)	19 125	18 934	18 744	18 557	18 371	18 188
Verre	10 681	10 681	10 681	10 681	10 681	10 681
Déchets verts PAP	17 062	18 800	18 612	18 426	18 242	18 059
ENC groupement commande CAHC	1 140	1 140	1 140	1 140	1 140	1 140
Encombrants PAP	3 490	3 290	3 190	3 090	2 990	2 890
Déchèteries	83 104	84 530	81 084	80 573	80 074	79 584
gravats	29 040	30 000	27 000	27 000	27 000	27 000
Encombrants (déchèterie)	22 962	22 503	22 053	21 612	21 179	20 756
Encombrants (ressourcerie)	1 322	1 522	1 622	1 722	1 822	1 922
Déchets verts (yc apports communes)	16 350	17 100	16 929	16 760	16 592	16 426
bois	5 840	5 765	5 690	5 690	5 690	5 690
ferraille	1 614	1 560	1 560	1 560	1 560	1 560
papier cartons	1 160	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100
amiante	370	380	380	380	380	380
DEA	1 925	2 075	2 225	2 225	2 225	2 225
DEEE	2 096	2 100	2 100	2 100	2 100	2 100
bidons vides	240	215	195	175	155	135
DMS éco-DDS	125	150	170	190	210	230
Huiles de vidange	30	30	30	30	30	30
Huiles végétales	4	4	4	4	4	4
pneumatiques	15	15	15	15	15	15
piles	5	5	5	5	5	5
batteries	6	6	6	6	6	6
TOTAL en tonnes	216 600	218 553	213 817	212 030	210 265	208 521
TOTAL en kg/an/habt	676,5	682,6	667,8	662,3	656,7	651,3
tonnages 2024 par rapport à 2019						3,7%

Au global, il est pris l'hypothèse d'une **baisse de 3,7% des déchets sur 5 ans.**

5-2 Révision des prix

Pour tenir compte des révisions de prix prévues pour l'ensemble des marchés de prestations de service (compte 611) sur la base d'indices INSEE, il est retenu l'hypothèse d'une augmentation du coût de ces marchés de **1 à 1,5%/an.**

VI- LES PRINCIPAUX FACTEURS D'EVOLUTION EXTERNES ET LEUR IMPACT FINANCIER

Le budget du Symevad pour l'année en cours et les années à venir est fortement impacté par des facteurs d'évolution externes à la politique et la gestion du Symevad.

6-1- La fiscalité environnementale (TGAP)

La Feuille de Route pour l'économie Circulaire (**FREC**) du 23/04/2018 prévoit **une nouvelle trajectoire de TGAP** (Taxe Générale pour les Activités Polluantes) pour la période **2019/2025**, pour favoriser le recyclage au détriment de l'enfouissement et l'incinération.

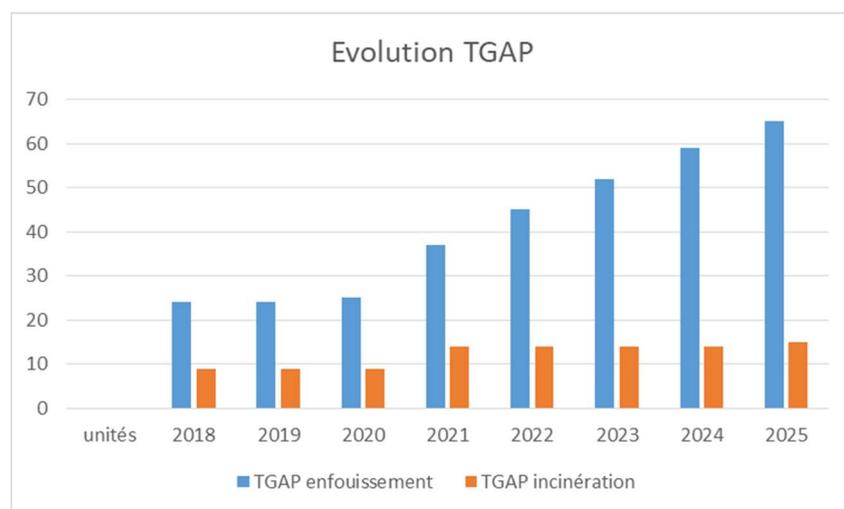
Cette Trajectoire a été reprise dans la **Loi de Finances 2019**. Elle prévoit une **très forte augmentation de la TGAP à compter de 2021**, avec une incidence forte sur les budgets des collectivités en charge du traitement des déchets.

La TGAP s'applique pour le SYMEVAD aux déchets (OMR, refus de tri, encombrants, refus process TVME) qui sont envoyés en enfouissement (décharge/ISDND) ou en incinération (CVE).

Mais elle ne s'applique pas aux CSR valorisés en cimenteries.

La trajectoire est la suivante :

	unités	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2018/2025
TGAP enfouissement	€HT/t	24	24	25	37	45	52	59	65	171%
TGAP incinération	€HT/t	9	9	9	14	14	14	14	15	67%



L'impact sera très fort dès 2021. **Uniquement pour l'année 2021** (à performances identiques par rapport à 2020), l'impact est :

- **+ 253 k€ pour les encombrants /2020**
- **+ 462 k€ pour les OMR /2020**

Pour les années suivantes, l'impact pour les encombrants sera

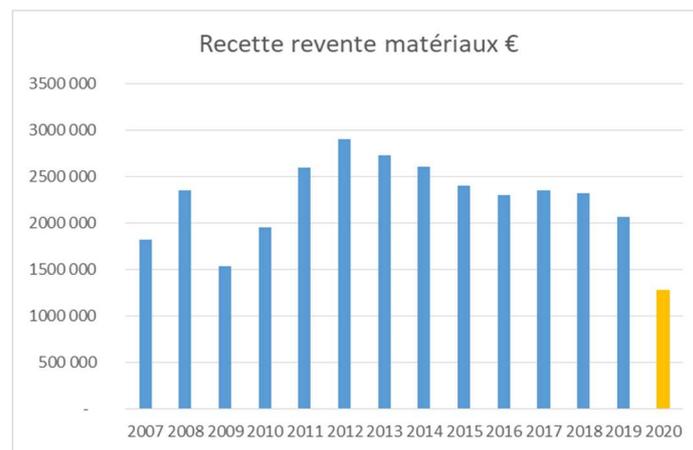
- **+ 674 k€ pour les encombrants en 2024 / 2020**

Pour les OMr, il sera dépendant des performances futures du TVME en matière de refus et quantité de CSR valorisés.

6-2- Recettes de revente de matériaux valorisables

Les reventes de matériaux valorisables, troisième poste de recettes du budget du Symevad, sont comme évoqué au §1-2-1 soumises à des variations liées au marché.

Leur évolution depuis 2007 est la suivante :



Après un pic de recettes en 2012 (2 900 000 €), ces recettes sont en constante régression.

Le marché européen de reprise des fibreux traverse une grave crise depuis plusieurs mois tant en terme de prix que de capacités de recyclage. Cela fait suite à la fermeture de la Chine aux importations de fibreux. Cela concerne pour le SYMEVAD les matériaux suivants

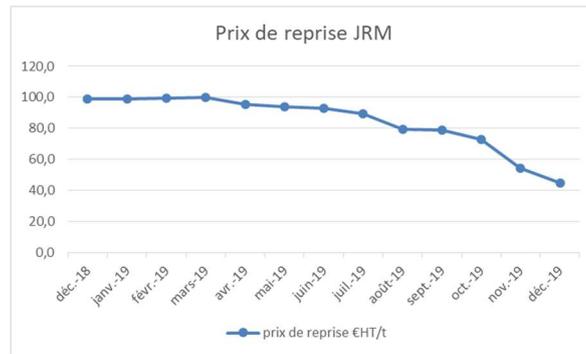
- Papiers « JRM » sortie centre de tri
- Papier « gros magasin » sortie centre de tri
- Cartonnettes emballages sortie centre de tri
- Cartons déchèteries

Les prix se sont progressivement effondrés et se rapprochent de zéro. Les prix planchers ont dû être progressivement supprimés. Et depuis peu, plus grave encore, les balles ne

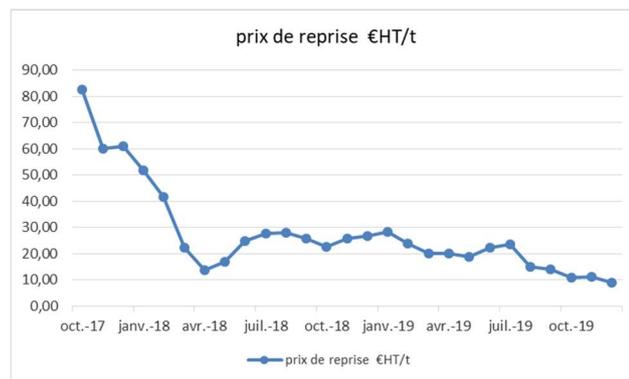
trouvent plus ou difficilement des repreneurs, notamment pour le gisement de papier « gros de magasin ».

A titre d'exemple, ci-après évolution des cours de certains matériaux

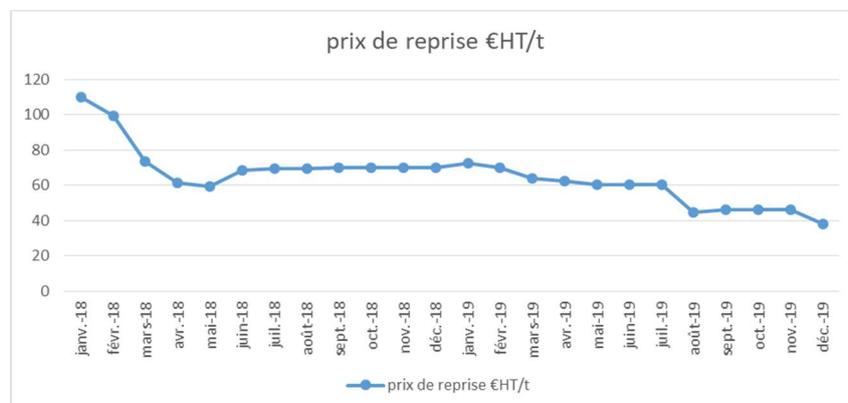
- **Papier qualité « journaux revues magazines » : - 55%**



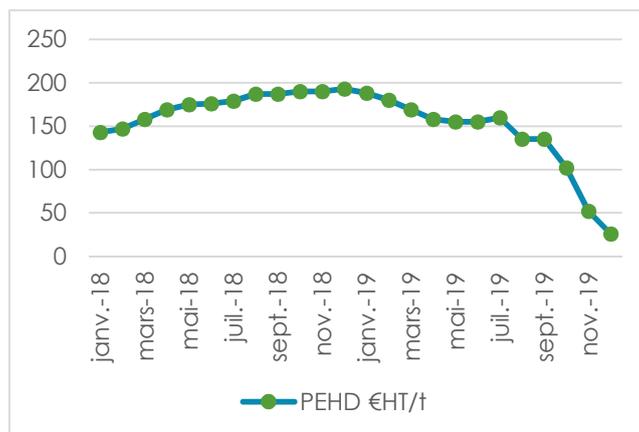
- **Papier qualité « gros magasin » : -90%**



- **Cartonnettes d'emballage : -65%**



- **Flaconnages plastiques type PeHD : -85%**



Les recettes 2019 s'en trouvent fortement impactées, et l'avenir est encore plus sombre pour 2020 sans garantie de remontée des prix à court terme.

C'est donc près de 800 000 € de recettes par an en moins pour le Symevad entre le réalisé 2019 et le prévisionnel 2020.

6-3- les prix et les débouchés pour le CSR

A l'origine, les combustibles solides de récupération (CSR) produits par le TVME devaient tous être valorisés en cimenteries.

Or à ce jour, la situation est la suivante :

Valorisation du CSR	unité	Offre TIRU 2011	offre SUEZ 2020
Tonnage CSR Valorisés en cimenterie	tonnes	32 000	5 000
Coût traitement du CSR	€/t	25	99

Un manque de débouchés dans les cimenteries :

Dans son offre en 2011, TIRU (DWE) s'engageait à valoriser 32 000 t/an de CSR en s'appuyant sur 3 cimenteries :

- Lumbres (62),
- Dannes (62)
- Obourg (Belgique/Mons)

La cimenterie de Dannes a fermé en 2013.

La cimenterie de Lumbres ne prend plus de CSR depuis 2018 malgré un contrat et une qualité de CSR conforme au cahier des charges.

Enfin Obourg ne prend plus que 5 à 6 000 t/an.

Et des prix de traitement des CSR dans les cimenteries qui ont fortement augmenté pour passer de 25 €HT/t en 2016 à près de 100 €HT/t pour les offres réceptionnées dans le cadre de la nouvelle consultation ; soit désormais un coût identique à une mise en décharge.

Cela a comme conséquence de renchérir fortement le coût d'exploitation, d'augmenter le taux de refus et mettre en enfouissement des combustibles de qualité.

Perspectives

A ce jour, il n'y pas de débouchés identifiés autres que ces cimenteries, dans un rayon géographique proche.

La priorité est désormais de créer et maîtriser les débouchés pour nos 25 000 t de CSR produites chaque année par le TVME.

La pyrogazéification est une voie d'avenir mais dont la mise en œuvre sera longue. En effet il n'existe pas de cadre réglementaire à ce jour pour l'injection de gaz issu d'OMr par pyro.

Par contre, il existe un cadre réglementaire pour les chaufferies à base de CSR.

Deux possibilités

- Emergence d'un besoin de chaleur identifié (ex : réseau de chaleur urbain)
- Mise en œuvre de la chaufferie sur le site du TVME pour alimenter en chaleur les entrepôts voisins sur la plateforme Delta 3 (Décathlon, Leroy Merlin...) et revente d'électricité (en été).

La future chaufferie pourrait être sous maîtrise d'ouvrage directe du SYMEVAD, être réalisé avec partenaire ou être confié au futur concessionnaire de l'unité TVME (dans l'hypothèse d'un marché en concession).

Cette problématique des débouchés du CSR et d'une chaufferie sont des sujets prioritaires. C'est pourquoi le SYMEVAD lance dès début 2020 une étude sur ce sujet.

VII- PRINCIPALES EVOLUTIONS PAR CENTRE DE COUT

7-1 Charges générales, prévention et communication

Général/com/prévention	DOB2020	DOB 2021	DOB 2022	DOB 2023	DOB 2024
Charges salariales et indemnités élus	1 083 730	1 094 567	1 105 513	1 116 568	1 127 734
Charges de fonctionnement	130 000	131 300	132 613	133 939	135 279
Subvention associations, amicle et Ecole des mine	42 000	27 000	27 000	27 000	27 000
Prévention	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Communication	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Amortissements ACTUELS	52 651	43 633	33 403	25 438	5 236
Amortissements subventions ACTUELS	- 4 900	-	-		
Amortissements FUTURS (composteurs)	-	47 500	73 500	92 000	118 000
TOTAL	1 403 481	1 444 000	1 472 029	1 494 945	1 513 248

Le poste « charges salariales et indemnités » augmente légèrement de 1%/an, en rapport avec les évolutions détaillées au chapitre IV.

Les charges de fonctionnement sont prévues quasi stables (+1%/an)

La baisse des amortissements « actuels » correspond à la fin de l'amortissement de la dotation massive en composteurs individuels, et des outils du pavillon de la communication.

A partir de 2021, apparaissent les charges liées les nouvelles dotations en composteurs pour les habitants (cf. PPI).

En conclusion, ce centre de coût n'évolue que très peu, hormis les amortissements pour les nouveaux composteurs.

7-2-1 Charges liées au traitement des OMR sur le TVME

Préambule

L'unité TVME (Tri Valorisation Matière Energie) du SYMEVAD traite les ordures ménagères (OMR) produites par les habitants du territoire. Cette unité était exploitée par la société DWE (Dalkia Wastenergy – ex TIRU).

Le marché confié à DWE comprenait la conception, la construction et l'exploitation depuis la mise en service (2015) pendant une période de 5 ans.

L'unité était dimensionnée pour 100 000 tonnes/an :

- 80 000 t OMr (dont 4 000 tonnes de refus du centre de tri d'Evin-Malmaison)
- 20 000 t encombrants déchèteries

L'exploitation intégrait, entre autres, l'ensemble de la gestion des sous-produits du TVME: à la fois les refus du TVME mais aussi les Combustibles Solides de Récupération (CSR). L'exploitant avait passé des contrats avec 3 cimenteries pour l'écoulement et la valorisation de ces CSR dans leurs fours.

Les essais de performance (2016) et le suivi des paramètres d'exploitation (2016/2017/2018) ont mis en évidence la non-atteinte par DWE des performances garanties dans le marché sur les points suivants

- Taux refus plus élevé que prévu
- Impossibilité de traiter les encombrants
- Personnels plus importants que prévu
- Quantité de biométhane injectée dans réseau GrDF : à 50% de l'objectif
- Quantité d'OMr traitées dans le process 60 000 t/an (au lieu 80 000 t/an contractuel)

Suite aux difficultés rencontrées par DWE pour respecter les garanties attendues, une médiation a été menée en 2018 avec notamment le versement au SYMEVAD de pénalités importantes (10 millions d'€).

Le contrat qui liait DWE au SYMEVAD est arrivé à échéance le 31/12/2019.

Afin de trouver un nouvel exploitant au 01/01/2020 ; le SYMEVAD avait fait le choix d'une procédure sous forme d'un MPPG (Marché Public Global de Performance). Cette forme de marché (d'une durée de 6 ans) permettait d'associer un objectif de performance ambitieux pour l'exploitant ainsi que l'implication de cet exploitant dans les aménagements de fiabilisation et d'optimisation de l'usine, pris en charge par le SYMEVAD.

Les 3 candidats sélectionnés à l'issue d'un appel à candidature (DWE, SUEZ et VEOLIA) devaient remettre leur 1^{ère} offre le 15 juillet 2019.

Or, malgré un intérêt indéniable des candidats marqué par de nombreuses visites du TVME et questions lors de la procédure, les 3 candidats n'ont pas remis d'offres.

Les motifs évoqués étaient le risque financier présenté par le cahier des charges : montant des pénalités, quantité de refus et risque filière CSR assumés par l'exploitant.

Afin d'assurer la continuité de service au 01/01/2020 dans un délai contraint, le SYMEVAD a fait le choix de lancer une nouvelle consultation très rapidement. Début septembre 2019, a été lancée une consultation en appel d'offres ouvert pour un marché d'exploitation « classique ». Afin de s'assurer d'ouvrir la consultation au plus grand nombre dans le but de trouver un exploitant au 01/01/2020, le cahier des charges prévoit :

- Un tonnage traité de 70 000 t/an : 66 000 t OMr + 4 000 t refus tri
- un plafond de pénalités plus bas (10%)
- un mécanisme plus incitatif que pénalisant
- la prise en charge des refus par le SYMEVAD
- la prise en charge des travaux de GER sup à 150 k€ directement par le SYMEVAD

La durée de ce marché d'exploitation est volontairement courte (2 ans). Il s'agit en effet d'un marché de transition permettant dans ce laps de temps d'arrêter la nouvelle stratégie pour le SYMEVAD.

Durant ces deux années, le SYMEVAD prévoit notamment de mettre en place un programme d'études et d'aménagements de l'usine pour améliorer et fiabiliser son fonctionnement, ainsi que rechercher les solutions pour développer les écoulements des combustibles (CSR, plastiques, matières inertes,...) et augmenter la production biométhane.

Parallèlement le SYMEVAD a lancé des consultations afin de trouver des exutoires de traitement pour :

- les refus du TVME non pris en charge par le futur exploitant : 38 500 tonnes/an
- les OMR non traitées au TVME : 16 000 t/an
- les encombrants déchèteries : 20 000 t/an

Les simulations budgétaires pour 2020 et 2021 ont été réalisées sur la base des offres retenues pour :

- L'exploitation du TVME
- Le traitement des refus

A compter, de 2022 a été émise l'hypothèse, selon laquelle le TVME serait exploité dans le cadre d'un contrat long (cf PPI) entre 7 et 10 ans et qu'il traiterait la totalité des OMR du Symeivad. Seraient à la charge du futur exploitant, des postes pris en charge actuellement par le SYMEVAD

- Investissement d'optimisation et d'amélioration
- Transport des sous-produits
- Traitement des refus (y compris TGAP)
- CSD
- OMr externalisées

Enfin, le coût de revient à la tonne pour le TVME intègre l'ensemble des charges et recettes :

- Charges d'exploitation : rémunération de l'exploitant
- Charges de traitement/valorisation des combustibles solides de récupération (CSR)
- Frais rejets des effluents à la STEP de la CAHC (CSD)
- Charges de traitement des refus (y compris TGAP)
- Recettes de revente de biométhane à ENGIE
- Recettes revente de métaux
- Impôts et taxes
- Frais financiers et amortissements des travaux déjà réalisés
- Frais financiers et amortissements des travaux futurs prévus au PPI
- Subventions

Il est calculé pour :

- **Période 2020/201 : sur 70 000 tonnes/an (66 000 t OMr et 4 000 t refus tri)**
- **A partir 2022 : la totalité des OMr**

Pour calculer le coût de revient, les hypothèses sont les suivantes

Contrat exploitation TVME 2020/2021 : +1% entre 2020/2021 pour tenir de la révision des prix

Contrat exploitation TVME 2022/2024 :

Il est pris comme hypothèse d'une baisse de 15% du coût d'exploitation au démarrage du nouveau contrat en 2022 (puis +1%/an pour tenir compte de la révision des prix).

Recettes biométhane

Pour tenir compte d'une montée en charge progressive des quantités de biométhane produites liées à des optimisations, les recettes devraient augmenter de 10% par an.

TVME	CA 2019	DOB 2020	DOB 2021	DOB 2022	DOB 2023	DOB 2024
recettes biométhane	- 840 000	- 900 000	- 990 000	- 1 089 000	- 1 197 900	- 1 317 690

En conclusion, pour la période 2020/2024, le coût de revient prévisionnel pour le TVME est le suivant :

TVME	DOB 2020	DOB 2021	DOB 2022	DOB 2023	DOB 2024
tonnages OMr	66 000	66 000	79 563	78 767	77 979
tonnages refus centre tri	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Rémunération exploitant TVME	11 013 580	11 123 716	15 622 000	15 856 330	16 094 175
transport sous produits	1 128 635	1 139 921			
traitement des refus	3 624 000	3 660 240			
surcoteur TGAP sur refus		462 000			
recettes biométhane	- 900 000	- 990 000	- 1 089 000	- 1 197 900	- 1 317 690
Frais financiers ACTUELS	797 222	763 523	710 043	653 676	602 545
amortissements invest ACTUELS	2 993 131	2 993 131	2 993 131	2 993 131	2 992 531
amortissement subvention ACTUELS	- 527 508	- 527 508	- 527 508	- 524 963	- 524 963
Frais financiers FUTUR					
amortissements invest FUTURS	-	86 333	186 933	253 600	316 267
AMO renouvellement marché TVME	150 000				
CSD CAHC/VEOLIA	110 000	110 000	inclus rémunération exploitant		
Impôts TF	485 000	485 000	485 000	485 000	485 000
TOTAL	18 874 059	19 306 355	18 380 599	18 518 873	18 647 865
Coût à la tonne en €/HT/t	269,6	275,8	220,0	223,7	227,5

Il est constaté une très forte hausse du coût de revient à compter de 2020 (pour mémoire prix 2019 env 110 €/HT/t) lié à :

- Surcoût TGAP
- Taux refus du TVME
- Augmentation de la rémunération de l'exploitant
- Diminution des débouchés de CSR en cimenterie
- Augmentation des prix de traitement du CSR
- Augmentation des coûts d'enfouissement (hors TGAP) : env +15%

Il devrait baisser à compter de 2022, pour commencer à se rapprocher du prix d'enfouissement. En effet les coûts d'enfouissement devraient atteindre 160 €/HT/tonne à l'horizon 2025.

7-2-2 Charges liées au traitement des OMr : TVME + OMR externalisées

Le tonnage excédentaire non traité au TVME est externalisé sur des sites de prestataires. Il a été pris une hypothèse de traitement en enfouissement. Ils sont soumis à TGAP et à son évolution à la hausse.

OMR externalisées	DOB 2020	DOB 2021	DOB 2022	DOB 2023	DOB 2024
tonnages	15 178	14 366	inclus rémunération exploitant		
Surcoteur TGAP OMR ext		172 395			
OMR externalisées	1 499 750	1 433 733			
total OMR externalisés	1 499 750	1 606 128		-	-
Coût à la tonne en €/HT/t	98,8	100			

A compter de 2022, on considère que la totalité des OMr sont traitées dans le TVME dans le cadre du nouveau contrat d'exploitation.

Les coûts totaux pour le traitement des OMR (TVME + externalisés) sont les suivants :

TOTAL OMR : TVME + externalisation	DOB 2020	DOB 2021	DOB 2022	DOB 2023	DOB 2024
tonnages Omr	81 178	80 366	79 563	78 767	77 979
OMR TVME	18 874 059	18 844 355	18 380 599	18 518 873	18 647 865
A déduire : traitement des refus du centre de tri (4 000 t/an) au TVME	- 1 078 518	- 1 076 820	- 879 848	- 894 989	- 909 882
OMR externalisées	1 499 750	1 606 128	inclus rémunération exploitant		
TOTAL OMR	19 295 292	19 373 663	17 500 751	17 623 885	17 737 983
Coût à la tonne en €HT/t	238	241	220	224	227

7-3- Charges et recettes liées à la collecte sélective

Les hypothèses sont les suivantes :

Tonnages : cf. § 5-1

Recettes de tri du tonnage du SYMIDEME :

Il s'agit d'un marché de 1 500 t/an pendant 5 ans (3 ans + 2x1 an) en reconduction possible) à compter du 01/01/2017 avec une recette facturée au SYMIDEME de 155 €/t. Le SYMIDEME est un syndicat de traitement voisin du Symevad.

Le coût de cette prestation de tri de tonnes supplémentaires payé à l'exploitant du centre de tri d'Evin-Malmaison est intégré dans le tableau ci-dessous dans le poste « charges d'exploitation ». Il est de 88 €/HT/tonne.

Le bénéfice de cette prestation de tri des tonnages du SYMIDEME est donc de 67 €/HT/tonne. Il permet de financer une partie des amortissements et frais financiers et de dégager une légère marge.

Il est retenu l'hypothèse que nous continuerons cette prestation.

Contrat d'exploitation

Le contrat actuel a été renouvelé en juin 2018.

Il est pris comme hypothèse une augmentation de 1%/an pour tenir compte de la révision des prix

Recettes revente matériaux

Au regard du contexte décrit au § ; les hypothèses sont :

- 2020 : à un niveau très bas (1,15 millions d'€)
- A partir de 2021 : retour des recettes à leur niveau de 2019 (1,95 millions d'€)

On suppose une remontée des cours.

Soutien Citeo (emballages) et Ecofolio (papiers)

Montant identique à celui de 2019

Avec ces hypothèses, le bilan est le suivant :

Collecte sélective et verre	DOB 2020	DOB 2021	DOB 2022	DOB 2023	DOB 2024
Frais financiers ACTUELS	176 384	159 044	142 177	125 310	108 740
Amortissements invest ACTUELS	1 186 162	568 264	562 845	560 935	560 518
Amortissements subventions	- 293 946	- 118 946	- 43 946	- 43 946	- 43 946
FF invest Futurs					
Amort Invest futurs	-	1 750	1 750	1 750	1 750
Charges d'exploitation centre tri	2 890 394	2 933 750	2 977 756	3 022 423	3 067 759
Frais contrôle	3 000	3 000			
Refus de tri au TVME	1 078 518	1 103 220	879 848	894 989	909 882
entretien photovolt	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
taxe foncière	75 000	75 750	76 508	77 273	78 045
TOTAL	5 135 512	4 745 832	4 616 938	4 658 733	4 702 747
Recettes revente matériaux	1 150 000	1 970 000	1 970 000	1 970 000	1 970 000
Recettes soutien CITEO emballage	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Recettes soutien CITEO Papiers	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
revente electricité photovolt	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
Recettes tri Symideme	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
TOTAL	6 110 000	6 930 000	6 930 000	6 930 000	6 930 000
COUT NET €HT	- 974 488	- 2 184 168	- 2 313 062	- 2 271 267	- 2 227 253
Coût à la tonne en €HT/t	- 51,5	- 116,5	- 124,6	- 123,6	- 122,5

Ce centre de coût a un solde négatif : c'est à dire que les recettes sont supérieures aux dépenses.

Le bilan financier de ce poste devrait s'améliorer nettement à partir de 2021 grâce à la fin de l'amortissement du process actuel du centre tri et à une meilleure revente des matériaux.

7-4- Charges liées aux encombrants et à la ressourcerie

Les encombrants liés à ce poste sont

- Les encombrants collectés porte à porte : environ 3 500 t/an en 2019 puis une baisse régulière (-600 t à l'horizon 2024) suite à la modification des collectes pour passer à une collecte sur appel sur le secteur Douaisis Agglo à partir de début 2020
- Les encombrants collectés sur les déchèteries : environ 23 000 t/an puis baisse de 2% par an
- Les encombrants collectés sur rdv (secteurs CAHC et Douaisis Agglo) et traités en totalité sur la ressourcerie d'Evin-Malmaison
- Les D3E massifiés sur la ressourcerie
- Les encombrants apportés directement en ressourcerie par les habitants
- Les encombrants du groupement de commande CAHC

Ils sont traités comme suit

- 1 140 tonnes du groupement de commande CAHC traitées en enfouissement
- 27 000 tonnes : externalisées sur des centres de tri spécialisés
- 2 900 tonnes: ressourcerie Evin

Les charges pour ce poste pour la période 2020/2024 sont les suivantes :

ENCOMBRANTS et RESSOURCERIES					
en €HT	DOB 2020	DOB 2021	DOB 2022	DOB 2023	DOB 2024
tonnage encombrants externalisés (hors ressourcerie)	26 933	26 383	25 842	25 309	24 786
Encombrants externalisés	2 801 007	2 784 958	2 768 762	2 752 413	2 735 905
surcout TGAP encombrants ext		253 274	413 466	546 683	674 175
Enc ressourcerie exploite EVIN	205 000	184 500	186 345	188 208	190 091
taxe foncière RESS EVIN	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
ENC RESS EVIN AMORT ACTUELS	151 596	131 077	131 075	130 778	130 399
ENC RESS EVIN Frais financiers ACTUELS	10 245	8 987	7 665	6 278	4 822
ENC RESS EVIN AMORT FUTURS	-	2 850	3 350	3 850	4 350
Enc RESS EVIN amort SUB	- 49 000	- 49 000	- 49 000	- 49 000	- 49 000
TOTAL encombrants	3 130 848	3 328 646	3 473 664	3 591 211	3 702 740
<i>Coût à la tonne en €HT/t</i>	<i>116,2</i>	<i>126,2</i>	<i>134,4</i>	<i>141,9</i>	<i>149,4</i>

L'augmentation à partir de 2021 est due au surcoût de TGAP lié aux encombrants externalisés. En effet seul 20% de gisement est valorisé en centre de tri. Les 80 % sont traités en enfouissement et soumis aux augmentations de TGAP

Il est à noter qu'il a été anticipé une baisse de 10% du coût du contrat d'exploitation de la ressourcerie d'Evin-Malmaison lors du renouvellement du contrat prévu pour le 01/01/2021.

7-5- Charges liées au traitement des déchets verts

Les hypothèses sont :

Tonnages : cf §5-1

- Tonnage traité au CVO : 32 000 t/an
- L'externalisation correspond aux tonnages non traités par Vitry-en-Artois soit environ 5 à 6 000 t/an.

Contrat d'exploitation :

- Nouveau contrat en 2022 avec une baisse anticipée de 10% du coût
- Intégration au futur contrat des recettes de revente de compost, les charges ou recettes de commercialisation du bois énergie, ...

Transfert en 2020 de l'ancien CVO de Sin-le-noble à son ancien propriétaire : et donc transfert des charges associées (FF, amortissement, impôts)

Le bilan est le suivant :

Déchets verts	DOB 2020	DOB 2021	DOB 2022	DOB 2023	DOB 2024
tonnages DEV	35 900	35 541	35 186	34 834	34 485
Frais financiers + amortissement CVO sin le noble	transfert propriété CVO SLN en 2020				
Impôts, taxes et assurances CVO sin le noble	transfert propriété CVO SLN en 2020				
Externalisation DV	145 300	135 846	128 162	120 316	112 305
Rémunération exploitant CVO Vitry	842 850	855 493	769 943	781 493	793 215
Frais financiers CVO Vitry ACTUELS	130 416	123 341	116 266	109 190	102 115
Amortissement CVO Vitry ACTUELS	503 134	503 134	503 134	503 134	503 134
Frais financiers CVO Vitry FUTURS	-				
Amortissement CVO Vitry FUTURS	-	13 000	13 000	13 000	13 000
redevance CVO Vitry pour mairie	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000
TF vitry	10 000	20 000	20 000	20 000	20 000
CET/CFE Vitry	10 000	10 000	dans nouveau contrat exploitation		
CSD vitry	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Recettes revente compost	- 13 200	- 13 200	dans nouveau contrat exploitation		
transport et traitement bois biomasse	14 000	14 000			
TOTAL	1 699 500	1 718 614	1 607 506	1 604 133	1 600 769
Coût à la tonne en €HT/t	47,3	48,4	45,7	46,1	46,4

On constate une légère baisse du coût net à compter de 2022.

Néanmoins, la charge liée aux déchets verts est fortement liée aux variations de tonnages saisonnières. En fonction de la météo, une année à 35 000 t/an ou une année à 41 000 t/an a un impact de - ou + 75 000 €/an (coût de l'externalisation).

Les pistes d'optimisation afin de baisser le coût dans les années futures pourraient être :

- Accentuer la baisse des tonnages par les actions de prévention
- Augmentation de la capacité administrative du site de 32 à 40 000 t/an afin de limiter l'externalisation

- Optimiser les recettes de bois énergie

7-6- Charges liées au traitement des déchets issus des déchèteries (bas de quai)

Ces charges comprennent

- Les locations rotations de bennes sur les 11 déchèteries du territoire du SYMEVAD
- Le traitement des déchets hors déchets verts et encombrants
- Les recettes de revente de carton et ferrailles
- Les recettes liées au soutien des Eco-organismes

Les hypothèses

- Baisse du coût des locations/rotations (conséquence d'une baisse de tonnages) qui compense les augmentations liées aux révisions de prix des contrats
- Forte baisse des recettes de revente de cartons et ferraille en 2020 (cf §...), puis retour au niveau des recettes de 2019 à partir de 2021

Le bilan est le suivant :

Bas de quai déchèteries	DOB 2020	DOB 2021	DOB 2022	DOB 2023	DOB 2024
Location/rotation des bennes	1 905 000	1 905 000	1 905 000	1 905 000	1 905 000
Amortissement invest futurs	-	14 600	14 600	14 600	14 600
Gravats	92 260	81 810	83 037	84 283	85 547
Bois	321 631	310 425	310 425	310 425	310 425
Amiante	31 951	32 271	32 593	32 919	33 248
bidons vides	67 883	76 340	68 510	60 680	52 851
DDS (déchets dangereux)	60 000	55 000	50 000	50 000	50 000
huiles minérales	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
pneus	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Ferraille	- 78 000	- 250 000	- 250 000	- 250 000	- 250 000
Carton	- 55 463	- 104 000	- 104 000	- 104 000	- 104 000
Soutien Ecomobilier	- 150 000	- 135 000	- 135 000	- 135 000	- 135 000
Soutien Eco DDS	- 15 000	- 20 000	- 20 000	- 20 000	- 20 000
Soutien OCAD DEEE	- 160 000	- 160 000	- 160 000	- 160 000	- 160 000
Soutien Eco TLC	- 31 000	- 31 000	- 31 000	- 31 000	- 31 000
TOTAL	1 997 762	1 783 945	1 772 665	1 766 407	1 760 171

VIII- BILAN FINANCIER COMPETENCE OBLIGATOIRE

8-1- Bilan financier

Après agglomération des différents centres de coûts détaillés au § VII, le bilan financier global estimatif pour la période 2020/2024 est :

	<i>pour mémoire</i>					
BILAN COUT NET RESIDUEL	BP 2019	BP 2020	DOB 2021	DOB 2022	DOB 2023	DOB 2024
Charges générales, prévention et communication		1 403 481	1 444 000	1 472 029	1 494 945	1 513 248
OMR		19 295 292	19 809 263	17 500 751	17 623 885	17 737 983
Collecte sélective		5 135 512	4 745 832	4 616 938	4 658 733	4 702 747
Recette collecte sélective		- 6 110 000	- 6 930 000	- 6 930 000	- 6 930 000	- 6 930 000
Encombrants + ressourceries		3 130 848	3 328 646	3 473 664	3 591 211	3 702 740
Déchets verts		1 699 500	1 718 614	1 607 506	1 604 133	1 600 769
Déchèteries (hors DEV et ENC)		1 997 762	1 783 945	1 772 665	1 766 407	1 760 171
TOTAL COUT NET RESIDUEL (€ HT)	14 090 830	26 552 395	25 900 300	23 513 553	23 809 314	24 087 659
TOTAL COUT NET RESIDUEL (€ HT/hab)	44,0	82,9	80,9	73,4	74,4	75,2

Le coût net résiduel (Dépenses-recettes externes) correspond au coût réel et donc au besoin en financement par les contributions des agglomérations membres (hors utilisation des éventuels excédents).

Le coût net résiduel est en très forte augmentation à partir de 2020 en comparaison du BP 2019 (+88%). Puis il baisse légèrement les années suivantes.

Cette augmentation est liée principalement au poste « OMR » et dans une moindre mesure aux postes « encombrants » et « collecte sélective ».

Deux simulations sont présentées ci-dessous selon l'utilisation ou non des excédents.

8-2- Cas 1 : Evolution des contributions sans utilisation des excédents

L'évolution de la contribution, hors utilisation d'éventuels excédents, serait la suivante :

SANS UTILISATION EXCEDENTS	<i>pour mémoire</i>					
Prospectives DOB 2020/2024	2019	DOB 2020	DOB 2021	DOB 2022	DOB 2023	DOB 2024
Cout net résiduel en €HT		26 552 395	25 900 300	23 513 553	23 809 314	24 087 659
Contribution 2019	12 770 400					
Nouvelle contribution		26 552 395	25 900 300	23 513 553	23 809 314	24 087 659
Variation contribution (N/N-1) pour équilibrer		107,9%	-2,5%	-9,2%	1,3%	1,2%

L'effort supplémentaire demandé aux agglomérations membres du SYMEVAD, **hors utilisation des excédents**, serait pour l'année 2020 de **108%** par rapport à la contribution 2019.

Pour les années suivantes, on pourrait constater une baisse des contributions.

Dans le cadre du ROB, cette augmentation est « moyenne Symevad ». En réalité d'une agglomération à l'autre l'augmentation pourra être différente au regard du niveau de contribution actuelle en comparaison du coût réel par agglomération.

En conclusion, cette hausse intervient après une période de 12 ans de relative stabilité des contributions.

Il faut rappeler que pendant cette période et celle du DOB 2020/2024, le SYMEVAD aura investi plus de 90 millions d'€ pour démanteler et reconstruire des outils modernes (centre de tri, TVME, CVO, Ressourcerie) pour les générations futures.

Par ailleurs, ces investissements ont été créateurs d'emplois directs à travers l'exploitation de ces nouveaux outils de traitement :

- TVME : 40 ETP
- Centre de tri : 38 ETP (dont 12 en insertion)
- Ressourcerie Evin: 36 ETP (dont 27 en insertion)
- CVO vitry-en-Artois : 6 ETP

Parallèlement à cet effort d'investissement et de maîtrise des dépenses, le budget a été et sera fortement impacté par des facteurs externes :

- **Hausse fiscalité locale (TF)**
- **Hausse fiscalité environnementale (TGAP)**
- **baisse des soutiens financiers de l'Eco-Organisme Citeo**
- **chute des cours des matériaux**
- **baisse des débouchés en cimenteries pour les CSR**
- **renchérissement du coût du nouveau contrat d'exploitation du TVME**
- **hausse des coûts d'enfouissement (hors TGAP)**
- **poids de la charge financière (amortissements et frais financiers) liés aux investissements**

8-3- Cas 2 : Evolution des contributions avec utilisation des excédents

Le SYMEVAD dispose, à début 2020, d'un excédent de fonctionnement : **13,5 M€** constitué par l'excédent du CA 2019 de 10,23 M€ + 3,3 M€ de recettes exceptionnelles (Indemnité DALKIA protocole transactionnel TVME - 3^{ème} et dernier versement est en date de janvier 2020).

Cet excédent pourrait permettre de limiter la hausse en 2020.

Hypothèses de la simulation

- **Investissement** : Provision de **2,5 M€** au BP 2020,
- **Fonctionnement** : Provision de **2 M€** au BP 2020. Dans cette situation cette provision est utilisée en totalité au titre de l'année 2021 pour minorer l'augmentation des contributions.
- **9 M€ utilisés** en fonctionnement en 2020 pour limiter la hausse des contributions

PPI : PROVISION DE 2,5 M€ EN INVESTISSEMENT AU BP 2020

DEPENSES	RAR 2019	2020	2021	2022	2023	2024
TVME	1 290 000,00 €	920 000,00 €	1 755 000,00 €	1 900 000,00 €	- €	- €
CVO	305 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €
RESSOURCERIE	7 000,00 €	50 000,00 €	70 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
CENTRE DE TRI	36 000,00 €	77 000,00 €	30 000,00 €	35 000,00 €	40 000,00 €	45 000,00 €
HDQ MUTU	- €	73 000,00 €	- €	- €	- €	- €
PREVENTION	- €	75 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
GENERAL	50 000,00 €	25 000,00 €				
COMMUNICATION	15 000,00 €					
TOTAL DEPENSES	1 703 000,00 €	1 240 000,00 €	1 985 000,00 €	2 075 000,00 €	180 000,00 €	185 000,00 €
TOTAL RECETTES	1 703 000,00 €	1 240 000,00 €	1 985 000,00 €	2 075 000,00 €	180 000,00 €	185 000,00 €
Détail recettes-excédent investissement CA 2019	1 703 000,00 €					
Détail recettes - Autofinancement BP excédents		1 240 000,00 €	1 985 000,00 €	600 000,00 €	180 000,00 €	185 000,00 €
Empunt à solliciter				475 000,00 €		

Consommation de la provision 2020 : 1,5 M€ en 2021 et 1 M€ en 2022.

CONTRIBUTIONS : PROVISIONS DE 2 M€ EN FONCTIONNEMENT AU BP 2020

CONTRIBUTIONS 2020 A 2022				
CONTRIBUTIONS 2020-COMPETENCES OBLIGATOIRES				
	CAHC	DOUAISIS	OSAR-MARQ	TOTAL
Besoin BP 2020	9 493 220,53 €	10 476 967,07 €	3 004 724,10 €	22 974 911,70 €
Contributions agglomérations 2019	5 075 917,92 €	6 073 881,96 €	1 620 590,04 €	12 770 389,92 €
Besoin BP 2020 par rapport à la contribution 2019	4 417 302,61 €	4 403 085,11 €	1 384 134,06 €	10 204 521,78 €
Excédent de fonctionnement 2019 après affectation de résultat				9 813 834,67 €
Provision pour investissement				- 2 500 000,00 €
Provision pour fonctionnement				- 2 000 000,00 €
Solde excédent de fonctionnement après provision				5 313 834,67 €
Utilisation excédent de fonctionnement	2 098 128,44 €	2 511 284,51 €	704 421,72 €	5 313 834,67 €
Augmentation contribution 2020 par rapport à 2019	2 319 174,17 €	1 891 800,60 €	679 712,34 €	4 890 687,11 €
Contributions agglomérations 2020	7 395 092,09 €	7 965 682,56 €	2 300 302,38 €	17 661 077,03 €
% Augmentation contribution par rapport à 2019	46%	31%	42%	38%
CONTRIBUTIONS 2021-COMPETENCES OBLIGATOIRES				
<i>(CONSOMMATION DE LA PROVISION DE FONCTIONNEMENT DE 2020)</i>				
	CAHC	DOUAISIS	OSAR-MARQ	TOTAL
Besoin BP 2021-cf DOB 2020	10 701 989,32 €	11 810 996,00 €	3 387 314,68 €	25 900 300,00 €
Contributions agglomérations 2020	7 395 092,09 €	7 965 682,56 €	2 300 302,38 €	17 661 077,03 €
Utilisation Provision BP 2020	789 685,25 €	945 187,30 €	265 127,45 €	2 000 000,00 €
Augmentation contribution 2020 par rapport à 2019	2 517 211,98 €	2 900 126,14 €	821 884,85 €	6 239 222,97 €
Contributions agglomérations 2021	9 912 304,07 €	10 865 808,70 €	3 122 187,23 €	23 900 300,00 €
% Augmentation contribution par rapport à 2020	34%	36%	36%	35%
CONTRIBUTIONS 2022-COMPETENCES OBLIGATOIRES				
<i>(SANS CONSOMMATION DE LA PROVISION DE FONCTIONNEMENT DE 2020)</i>				
	CAHC	DOUAISIS	OSAR-MARQ	TOTAL
Besoin BP 2021-cf DOB 2020	9 715 778,55 €	10 722 587,93 €	3 075 166,52 €	23 513 533,00 €
Contributions agglomérations 2021	9 912 304,07 €	10 865 808,70 €	3 122 187,23 €	23 900 300,00 €
Besoin BP 2021 par rapport à la contribution 2020	- 196 525,52 €	- 143 220,77 €	- 47 020,71 €	- 386 767,00 €
Contributions agglomérations 2022	9 715 778,55 €	10 722 587,93 €	3 075 166,52 €	23 513 533,00 €
% Augmentation contribution par rapport à 2021	-2%	-1%	-2%	-2%

La provision de 2 M€ en fonctionnement sur le BP 2020 est consommée en totalité sur l'exercice 2021.

8-3- Cas 3 : Evolution des contributions avec utilisation des excédents

Rappel : Le SYMEVAD dispose, à début 2020, d'un excédent de fonctionnement : 13,5 M€ susceptible d'être utilisée pour limiter la hausse des contributions 2020.

□ Hypothèses de la simulation

- **Investissement** : Provision de **1,5 M€** au BP 2020,
- **Fonctionnement** : Provision de **1 M€** au BP 2020. Dans cette situation cette provision est utilisée en totalité au titre de l'année 2021 pour minorer l'augmentation des contributions.
- **11 M€ utilisés** en fonctionnement en 2020 pour limiter la hausse des contributions

PPI : PROVISION DE 1.5M€ EN INVESTISSEMENT AU BP 2020

DEPENSES	RAR 2019	2020	2021	2022	2023	2024
TVME	1 290 000,00 €	920 000,00 €	1 755 000,00 €	1 900 000,00 €	- €	- €
CVO	305 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €
RESSOURCERIE	7 000,00 €	50 000,00 €	70 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
CENTRE DE TRI	36 000,00 €	77 000,00 €	30 000,00 €	35 000,00 €	40 000,00 €	45 000,00 €
HDQ MUTU	- €	73 000,00 €	- €	- €	- €	- €
PREVENTION	- €	75 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
GENERAL	50 000,00 €	25 000,00 €				
COMMUNICATION	15 000,00 €					
TOTAL DEPENSES	1 703 000,00 €	1 240 000,00 €	1 985 000,00 €	2 075 000,00 €	180 000,00 €	185 000,00 €
TOTAL RECETTES	1 703 000,00 €	1 240 000,00 €	1 985 000,00 €	2 075 000,00 €	180 000,00 €	185 000,00 €
Détail recettes-excédent investissement CA 2019	1 703 000,00 €					
Détail recettes - Autofinancement BP excédents		1 240 000,00 €	1 985 000,00 €	600 000,00 €	180 000,00 €	185 000,00 €
Emprunt à solliciter				1 475 000,00 €		

Consommation de la provision 2020 : 1,5 M€ en 2021 et 0 K€ en 2022.

CONTRIBUTIONS : PROVISIONS DE 1 M€ EN FONCTIONNEMENT AU BP 2020

CONTRIBUTIONS 2020 A 2022				
CONTRIBUTIONS 2020-COMPETENCES OBLIGATOIRES				
	CAHC	DOUAISIS	OSAR-MARQ	TOTAL
Besoin BP 2020	9 493 220,53 €	10 476 967,07 €	3 004 724,10 €	22 974 911,70 €
Contributions agglomérations 2019	5 075 917,92 €	6 073 881,96 €	1 620 590,04 €	12 770 389,92 €
Besoin BP 2020 par rapport à la contribution 2019	4 417 302,61 €	4 403 085,11 €	1 384 134,06 €	10 204 521,78 €
Excédent de fonctionnement 2019 après affectation de résultat				9 813 834,67 €
Provision pour investissement				- 1 500 000,00 €
Provision pour fonctionnement				- 1 000 000,00 €
Solde excédent de fonctionnement après provision				7 313 834,67 €
Utilisation excédent de fonctionnement	2 887 813,69 €	3 456 471,80 €	969 549,17 €	7 313 834,67 €
Augmentation contribution 2020 par rapport à 2019	1 529 488,92 €	946 613,30 €	414 584,89 €	2 890 687,11 €
Contributions agglomérations 2020	6 605 406,84 €	7 020 495,26 €	2 035 174,93 €	15 661 077,03 €
% Augmentation contribution par rapport à 2019	30%	16%	26%	23%
CONTRIBUTIONS 2021-COMPETENCES OBLIGATOIRES				
<i>(SANS CONSOMMATION DE LA PROVISION DE FONCTIONNEMENT DE 2020)</i>				
	CAHC	DOUAISIS	OSAR-MARQ	TOTAL
Besoin BP 2021-cf DOB 2020	10 701 989,32 €	11 810 996,00 €	3 387 314,68 €	25 900 300,00 €
Contributions agglomérations 2020	6 605 406,84 €	7 020 495,26 €	2 035 174,93 €	15 661 077,03 €
Besoin BP 2021 par rapport à la contribution 2020	4 096 582,49 €	4 790 500,73 €	1 352 139,75 €	10 239 222,97 €
Contributions agglomérations 2021	10 701 989,32 €	11 810 996,00 €	3 387 314,68 €	25 900 300,00 €
% Augmentation contribution par rapport à 2020	62%	68%	66%	65%
CONTRIBUTIONS 2022-COMPETENCES OBLIGATOIRES				
<i>(SANS CONSOMMATION DE LA PROVISION DE FONCTIONNEMENT DE 2020)</i>				
	CAHC	DOUAISIS	OSAR-MARQ	TOTAL
Besoin BP 2021-cf DOB 2020	9 715 778,55 €	10 722 587,93 €	3 075 166,52 €	23 513 533,00 €
Contributions agglomérations 2021	10 701 989,32 €	11 810 996,00 €	3 387 314,68 €	25 900 300,00 €
Besoin BP 2022 par rapport à la contribution 2021	- 986 210,78 €	- 1 088 408,07 €	- 312 148,16 €	- 2 386 767,00 €
Contributions agglomérations 2021	9 715 778,55 €	10 722 587,93 €	3 075 166,52 €	23 513 533,00 €
% Augmentation contribution par rapport à 2021	-9%	-9%	-9%	-9%

La provision de 1 M€ en fonctionnement sur le BP 2020 n'est pas consommé dans les exercices suivants.

IX- BILAN FINANCIER COMPETENCE A LA CARTE

L'hypothèse retenue pour les simulations financières est celle de la situation actuelle soit une gestion 50% privée des 4 déchèteries du secteur Douaisis Agglo.

Ce bilan ne concerne que Douaisis Agglo pour sa compétence « haut de quai déchèterie ». Ce montant net fait l'objet d'une contribution séparée.

Pour mémoire la contribution de Douaisis Agglo en 2019 pour cette compétence est de 1 019 000 €HT

Le bilan est le suivant :

Haut Quai Déchèteries Douaisis Agglo	DOB 2020	DOB 2021	DOB 2022	DOB 2023	DOB 2024
Salaires (régie)	385 820	389 678	393 575	397 511	401 486
Rémunération exploitant	462 000	468 930	475 964	483 103	490 350
Autres frais	115 000	115 000	115 000	115 000	115 000
amortissements invest ACTUELS	185 166	185 166	144 261	144 261	143 681
Frais financiers FUTURS	4 000	40 000	38 000	61 000	58 500
amortissements invest FUTURS	-	-	130 000	131 500	133 000
Recettes (professionnels)	- 45 000	- 45 000	- 45 000	- 45 000	- 45 000
TOTAL €HT	1 106 986	1 153 774	1 251 800	1 287 375	1 297 017

Les deux faits majeurs qui ont impacté ou vont impacter le budget pour cette compétence sont :

- Le passage en gestion privée du gardiennage de 2 déchèteries: + 13% par rapport à la régie (2019 par rapport à 2018).
- Les travaux de la future déchèterie de Sin-le-Noble

X- PERSPECTIVES

Afin de contenir la hausse des coûts dans les années à venir et au regard des conclusions énoncées par centre de coûts, les dossiers prioritaires seront :

- Pour augmenter les recettes
 - ✓ Trouver des prestations de tri de tonnages de collecte sélective
 - ✓ Améliorer les recettes pour le bois énergie
- Pour diminuer les charges
 - ✓ Augmenter tonnages traités au CVO de Vitry-en-Artois
 - ✓ Baisser les tonnages de déchets verts, d'OMR et encombrants
 - ✓ Rationaliser et mutualiser le réseau des déchèteries

Mais surtout au regard des enjeux financiers :

- **Optimiser le fonctionnement du TVME :**
 - ✓ Augmenter les quantités de biométhane
 - ✓ Baisser le coût d'exploitation futur
 - ✓ Baisser le taux de refus
 - ✓ Réaliser des travaux d'optimisation de la performance
- **Assurer des débouchés pérennes pour les CSR :**
 - ✓ Baisser les coûts de traitement des CSR
 - ✓ Améliorer le taux de valorisation